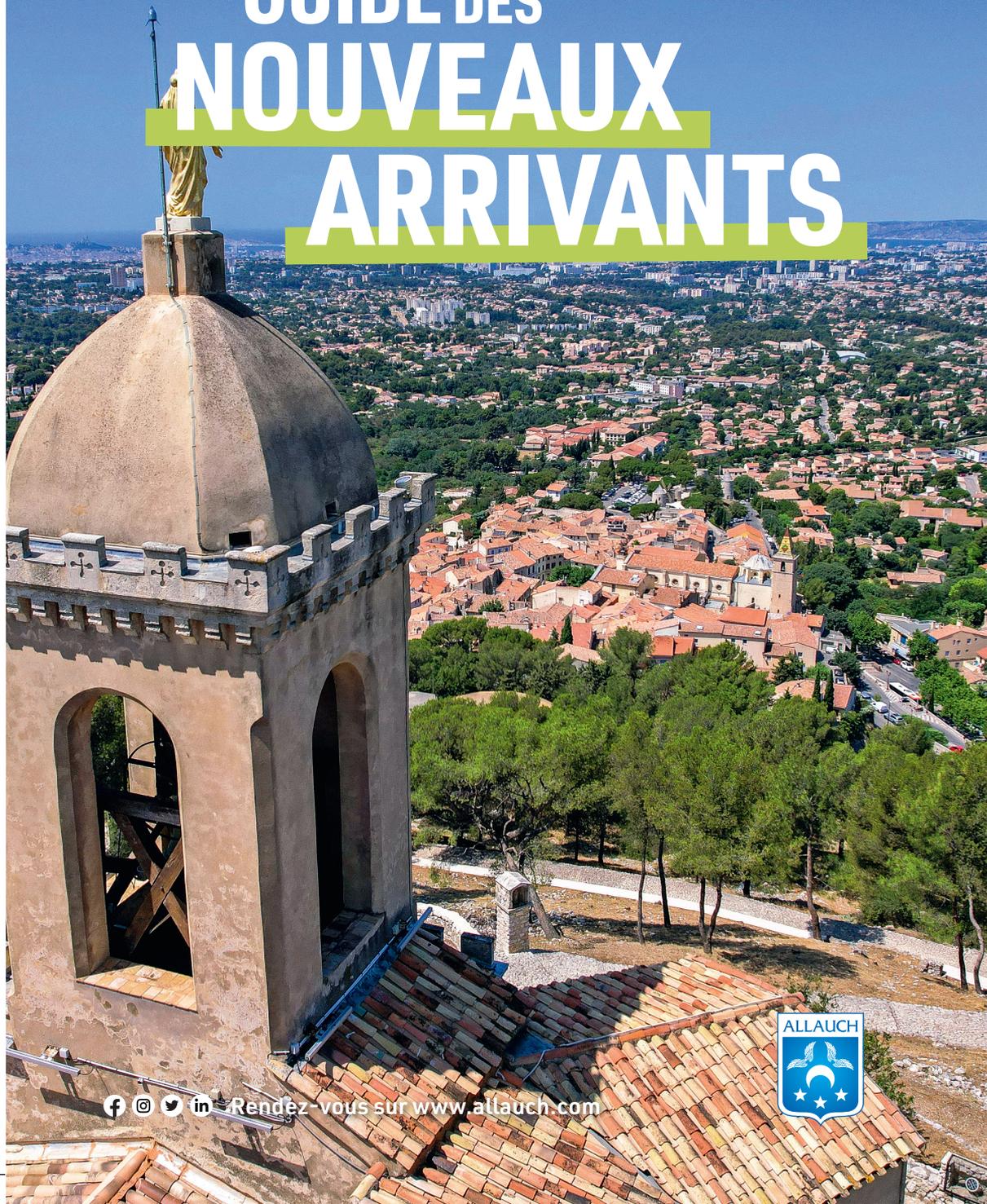


# GUIDE DES NOUVEAUX ARRIVANTS



    Rendez-vous sur [www.allauch.com](http://www.allauch.com)



# LE MOT DU MAIRE

**Allauch n'est pas une commune comme les autres.**

Nichée dans un écrin de verdure sur les hauteurs de Marseille, son caractère provençal, ses traditions séculaires, son patrimoine historique unique, ses lumineuses collines parfumées de thym et de romarin que célèbre Marcel Pagnol dans ses souvenirs d'enfance, en font une commune d'exception où l'on cultive un certain « Art de ville ».

**C'est sans doute pour cela que vous avez fait le choix de vous y installer.**

À Allauch, nous prenons un soin tout particulier à préserver **l'esprit de convivialité et de partage inscrits dans l'identité provençale de notre commune**, en témoigne notre riche programmation festive et culturelle qui anime chaque période de l'année. Avec une équipe municipale disponible et à l'écoute de chacune et de chacun, **400 agents travaillent avec cœur et professionnalisme** à embellir vos rues, faciliter vos démarches administratives et préserver un cadre de vie agréable, fleuri et sûr.

Allauch, c'est une ville résolument dynamique et tournée vers l'avenir avec ses crèches et ses écoles de qualité, son tissu associatif empreint d'engagement et de diversité entre culture, sport et traditions, ses commerçants accueillants ainsi que ses artisans de talent qui font vivre avec passion nos noyaux villageois.

À Allauch, petits et grands trouvent leur place et leur bonheur. De l'animation pour les plus jeunes à la Maison municipale des retraités actifs, **toutes les générations se retrouvent et partagent des loisirs, des moments de vie et de découverte.**

Entre terre et mer, entre histoire et culture, entre charme d'antan et modernité, **ce livret vous propose les informations nécessaires pour tout connaître de cette si belle commune qui est désormais la vôtre.**

**Bienvenue à tous !**



**LIONEL DE CALA**

*Maire d'Allauch*

*Conseiller départemental*

# SOMMAIRE

## Allauch, un patrimoine exceptionnel et des lieux culturels..... p.04

- Histoire d'Allauch ..... p.06
- Les Armoiries d'Allauch ..... p.06
- Bâtiments Culturels ..... p.07
- Fêtes Traditionnelles ..... p.08

## Municipalité

- Le Maire ..... p.12
- Le Conseil Municipal ..... p.12

## Vie Quotidienne

- Service Population ..... p.16
- Maison France Services ..... p.17
- Service des Élections ..... p.18
- Sécurité ..... p.18
- Conseils de Quartier ..... p.20
- Transports ..... p.20

## Éducation

- La Direction de l'Éducation ..... p.22
- Le service Guichet Famille ..... p.23
- Petite Enfance ..... p.24
- Enfance ..... p.25
- Collège Yves Montand ..... p.27
- Lycée Monte-Cristo ..... p.27

## Jeunesse

- Le Pôle Jeunesse et Sport ..... p.29
- Les dispositifs ..... p.29
- La Carte Jeune ..... p.30
- Centre Aéré ..... p.31

## Sports et Loisirs

- Direction des Sports ..... p.32
- Maison Municipale des Retraités actifs ..... p.35
- Maisons de Quartier ..... p.36
- Maison de la Vie Associative ..... p.36

## Culture

- Le Service de la Culture ..... p.38
- Équipements Culturels ..... p.38
- Bibliothèque Municipale Bernard Monge ..... p.40

## Social

- Centre Communal d'Action Sociale ..... p.41
- Emploi ..... p.46
- Santé ..... p.47

## Environnement – Cadre de Vie

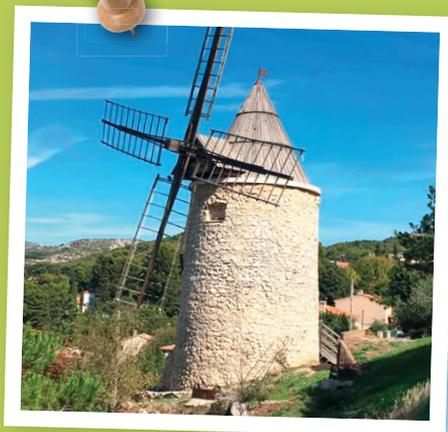
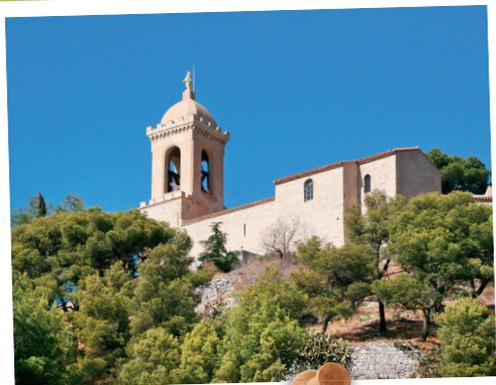
- Le Service Protection des Collines ..... p.49
- Le Comité Communal Feux de forêts ..... p.51
- Protection des animaux domestiques et de la faune sauvage ..... p.51
- Gestion des Déchets ..... p.52
- Urbanisme ..... p.54

## Tourisme

- La Maison du Tourisme ..... p.55
- Les marchés ..... p.57
- Les balades ..... p.58

# ALLAUCH, UN PATRIMOINE EXCEPTIONNEL ET DES

Entre mer et terres de Provence, Allauch, village typiquement provençal, surplombe la rade de Marseille du haut de ses 228 mètres d'altitude. Du parvis de la chapelle Notre-Dame du Château datant du XII<sup>e</sup> siècle, véritable joyau sur les hauteurs du village, vous pourrez y découvrir ses points de vue époustouflants. Allauch, c'est aussi un patrimoine naturel exceptionnel : Tête Rouge, le Taomé, les Escaouprés, les grottes du Grosibou, des Pestiférés, de la Baume Sourne..., autant de balades en colline à découvrir sur les traces de Marcel Pagnol.



La visite du village passe par l'esplanade des Moulins où deux des cinq moulins ont été rénovés. Le moulin Camoin restauré pour son gros œuvre, son toit et ses ailes. Le moulin Louis Ricard, quant à lui, a été intégralement restauré avec son mécanisme qui peut moudre le blé comme autrefois.

De l'extrémité de l'esplanade des Moulins, la table d'orientation vous offre une magnifique vue panoramique sur Marseille avec Notre-Dame de la Garde et les archipels du Frioul et de Riou.



# LIEUX CULTURELS

Allauch vit également au rythme des fêtes traditionnelles, qui animent, été comme hiver, ses ruelles à la douceur provençale. Qui dit Allauch dit spécialités gustatives. Du nougat au casse-dents en passant par la chique ou le sucemiel, l'artisanat gastronomique local saura ravir les gourmands.

Entouré de son massif, son environnement et ses traditions préservés... voilà autant d'atouts qui caractérisent Allauch !



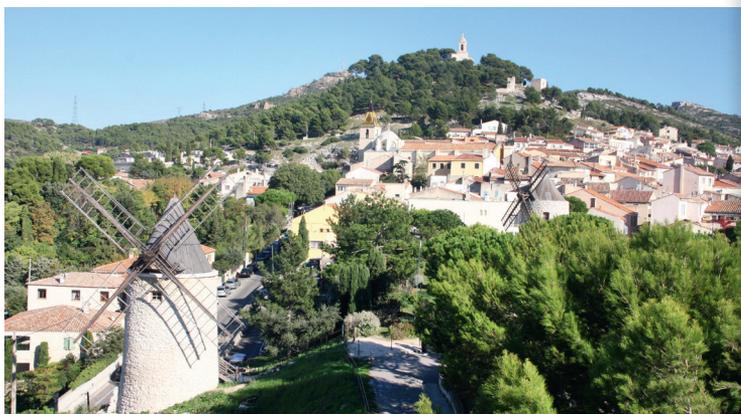
Direction les ruelles typiques du village en passant par la rue de la Jeunesse puis par les places des Camoins et Benjamin Chappe pour nous mener à l'église Saint-Sébastien, datant du XVII<sup>e</sup> siècle, avec son clocher polychrome et sa coupole octogonale, réplique de celle de la Major à Marseille. Son maître-autel est attribué à l'école de Pierre Puget et une grande toile de Monticelli est à admirer à l'intérieur.

Notre visite se termine par la montée de Notre-Dame du Château qui offre une magnifique vue sur la rade de Marseille. Lorsque l'on monte vers la chapelle Notre-Dame du Château, on passe sous la Poterne. Jadis fermée par une herse, elle constituait la porte d'entrée fortifiée du Château moyenâgeux (construit entre 1141 et 1148). Elle est surmontée d'une niche du XVII<sup>e</sup> siècle qui abritait, autrefois, une statuette de la Vierge Marie. Nous voilà arrivés à la chapelle Notre-Dame du Château. Anciennement chapelle Notre-Dame de Belvézer ou de Beauvoir, pour rappeler le magnifique panorama que vous pouvez admirer depuis cet endroit. Elle a conservé ses assises et quelques murs d'origine. Plusieurs fois restaurée, cette ancienne église paroissiale demeure encore très pittoresque, avec sa statue dorée de la Vierge et son bourdon de 2 500 kilos. Elle possède de nombreux ex-voto des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles.



## Histoire d'Allauch

Le territoire d'Allauch est occupé par l'Homme depuis la Préhistoire, comme l'attestent les sites du Pilon du Roy et de la Baume Sourne. Le massif d'Allauch a aussi accueilli plusieurs villages fortifiés celto-ligures (oppidum) avant que le territoire ne passe sous influence grecque après la fondation de Marseille (VI<sup>e</sup> siècle avant J.-C.). Le territoire allaudien prospère sous domination romaine avec l'implantation de plusieurs villae (domaines agricoles). Au Moyen Âge, la « ville haute » passe des vicomtes de Marseille aux évêques. La population vit alors dans le bourg de la Vieille (aujourd'hui quartier de Fontvieille). Cette seigneurie est ensuite donnée aux chanoines de la cathédrale de la Major qui y font construire un castrum, à la fois château et village fortifié, entre 1141 et 1148. Il s'agit de la véritable fondation d'Allauch. Au XV<sup>e</sup> siècle, les Allaudiens s'installent au pied de la colline, abandonnant le castrum, démantelé en 1595, à l'exception de sa chapelle : Notre-Dame du Château. À la Révolution française, les chanoines sont déposés de leur seigneurie. Au XIX<sup>e</sup> siècle, Allauch demeure une commune rurale à l'écart du développement industriel marseillais. Au tournant du XX<sup>e</sup> siècle, Allauch devient une petite ville, avec l'arrivée de l'eau courante, d'une usine électrique et du tramway de Marseille. De nombreux peintres fréquentent alors le village qui est un pôle artistique. Après les troubles des deux guerres mondiales, Allauch continue de se moderniser sans perdre son charme de village provençal...



### Les armoiries d'Allauch

Les Armoiries d'Allauch sont "d'azur au croissant renversé d'argent, accompagné en pointe de trois étoiles de même et en chef de deux vols d'argent accostés".

Selon la légende, vers le X<sup>e</sup> siècle, les Sarrasins qui séjournèrent en Provence dressèrent le siège devant le château. Les vivres épuisés, les Allaudiens devaient être réduits à la famine ou à l'esclavage. Une inspiration céleste, envoyée par Notre-Dame du Château, fit lancer par les archers les quelques pains qui leur restaient encore au bout de leurs flèches, par-dessus les remparts. Pensant qu'ils regorgeaient de victuailles et que la résistance pouvait durer encore longtemps, les Sarrasins levèrent le siège.

Or, ce soir-là, dit la légende, la lune en son dernier quartier brillait au ciel avec trois étoiles autour d'elle. "Trois étoiles, un croissant de lune et deux vols (les penes des flèches) constituèrent ainsi les armes d'Allauch."

# BÂTIMENTS CULTUELS

## Église Saint-Sébastien (Allauch village)

Elle fut construite en 1625 sur l'emplacement d'une chapelle privée des Seigneurs Chanoines datant du siècle précédent qui devint paroisse en 1568. Dès l'origine, elle fut consacrée à Saint-Sébastien, invoqué pour protéger de la peste. La coupole octogonale, réplique de celle de la Major à Marseille, sera réalisée en 1665. Le clocher en tuiles vernissées polychromes de style bourguignon, rare dans notre région, date de 1685. De 1862 à 1865, l'édifice a été rénové et agrandi. Il a été à nouveau restauré en 2010. Longtemps attribué à Pierre Puget, le maître-autel en marbre a été construit en 1754. Plusieurs hôtels et éléments du mobilier sont classés « Monuments historiques » ainsi que l'orgue construit de 1853 à 1860, par le facteur d'orgue Beaucourt. En dehors de plusieurs œuvres de Michel Serres, Barthelemy Chasse et Joseph Coste, l'église Saint-Sébastien possède une œuvre monumentale de Monticelli offerte à la paroisse par la famille Aubanel, suite au décès d'une de leurs filles à l'âge de 14 ans. L'église est éclairée à la lumière du jour par un ensemble de onze vitraux réalisés en 1969 par Pascal Barlier dont l'un représente les premiers pas de l'homme sur la Lune le 21 juillet 1969.

 **Église Saint-Sébastien - Place Joseph Chevillon. Tél. : 04 91 68 19 41**

## Église Saint-Laurent de la Bourdonnière (Logis-Neuf)

Saint-Laurent de la Bourdonnière date de 1850. L'église a pris le relais d'une chapelle plus ancienne qui l'avoisine, construite en 1835 et qui était propriété privée de la famille Sauvaire. La paroisse fut officiellement fondée le 16 novembre 1843.

 **Église Saint-Laurent  
Avenue Étienne Cucca  
Tél. : 04 91 68 19 41**

## Synagogue du Logis-Neuf

Une tradition israélite existe à Allauch depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, lorsque le Sénéchal de Provence autorisa les réfugiés de cette religion à s'installer à Allauch, après l'expulsion des juifs d'Espagne en 1492. La communauté israélite est très importante dans notre commune et a disposé, en 1984, d'une première synagogue. L'ouverture d'un centre communautaire et culturel en janvier 1998 et un jumelage entre notre commune et la ville israélienne de Kadima-Zoran ont consolidé la vitalité de ce groupement.

 **Synagogue Zehout Avoth (CIPA)  
Tél. : 06 14 99 15 18**

## Chapelle Notre-Dame du Château

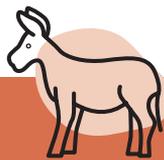
La chapelle Notre-Dame du Château est l'un des joyaux de notre patrimoine. Elle est située dans un environnement exceptionnel, au sommet de la colline dominant le village. Église du Château au XIII<sup>e</sup> siècle, elle résista à sa destruction en 1595. Elle perdit alors sa fonction de paroisse, mais devint un lieu de pèlerinage très fréquenté. Les nombreux ex-voto qui tapissent l'intérieur de la chapelle en sont une preuve. Cette collection unique, classée au pré-inventaire des richesses artistiques de la France, relate comme une bande dessinée la vie de notre communauté, du XVII<sup>e</sup> siècle à nos jours. Chaque année, Notre-Dame du Château est au cœur de plusieurs manifestations traditionnelles.

 **Notre-Dame du Château - Montée Notre-Dame.  
Tél. : 04 91 68 19 41**

# FÊTES TRADITIONNELLES

## Fêtes de la Saint-Jean

Les fêtes de la Saint-Jean marquent, chaque année, le début des festivités estivales à la fin du mois de juin. Célébration autrefois fêtée par les peuples païens pendant le solstice d'été, ce rite a été christianisé au Moyen Âge, célébrant Saint-Jean le Moissonneur, celui qui a baptisé le Christ. Pendant une semaine, Allauch se pare de rouge et de jaune, et vit au rythme des fêtes mêlant traditions, partage et convivialité. Parmi les temps forts de cette manifestation, le feu de la Saint-Jean et le défilé traditionnel. Celle-ci débute par la messe en plein air, et se poursuit par le défilé de chars colorés, la bénédiction des chevaux, puis la vente aux enchères du Gaillardet, qui vient clore cette semaine de fêtes organisée par le Comité des Fêtes en partenariat avec la Ville d'Allauch et la participation du groupe folklorique « Leis Ami d'Alau » et du groupe Saint-Éloi Allaudien.



## FÊTE DE L'ÂNE

Le groupe Saint-Éloi Allaudien, en collaboration avec la Ville d'Allauch, met l'âne à l'honneur lors d'une journée ponctuée de festivités.

Les maquignons viennent des quatre coins de la région, pour participer à l'une des plus grandes foires à l'âne.

Une tradition qui rencontre chaque année un vif succès, et qui attire de nombreux passionnés, éleveurs ou simples visiteurs à la fin du mois de novembre.



## Noël provençal

Toute l'année, fêtes et traditions rythment le quotidien d'Allauch. La période calendale, qui va de décembre à janvier, vous fera profiter de la magie des fêtes avec de nombreuses manifestations : crèche animée, marché de Noël, Descente des Bergers, fête de la Saint-Clair...



## Crèche de Gilbert Orsini

Créée en 1978, la crèche animée de Gilbert Orsini et son cortège de 800 santons vous attendent au Vieux-Bassin, de fin novembre à janvier, dans un décor féerique de 100 m<sup>2</sup>. Les anciens métiers et la vie d'un authentique village du XIX<sup>e</sup> siècle sont enrichis chaque année de nouveaux santons. Une tradition provençale que l'on ne se lasse pas de revenir admirer, d'année en année, ou que l'on découvre, pour la première fois, avec des yeux d'enfants.

## La Veillée Calendale

La Veillée Calendale, organisée par le Groupe Saint-Éloi du Logis-Neuf en collaboration avec la Ville d'Allauch, est l'un des moments forts des Noëls provençaux. Rythmé de chants et de contes, ce rendez-vous convivial et chaleureux, vous fera revivre les fêtes d'antan. Vous pourrez y goûter les treize desserts, en y écoutant les récits des gardiens de la mémoire provençale.

## Le Gros Souper

Temps fort de la période calendaire, « Lou gros soupa » marquait autrefois la fin du jeûne de l'aveug. Chaque année, le groupe folklorique « Leis Ami d'Alau », en collaboration avec la Ville d'Allauch, ravive cette tradition le temps d'une soirée conviviale. Composé exclusivement de plats maigres, mais copieux, le repas se termine par les treize desserts, tant réputés dans notre région.

## FÊTES DE LA SAINT-LAURENT

Le groupe Saint-Éloi du Logis-Neuf célèbre, chaque année au mois d'août et en partenariat avec la Ville d'Allauch, les fêtes traditionnelles de la Saint-Laurent.

Patron de la paroisse du Logis-Neuf, Saint-Laurent est également le patron des pauvres, des pompiers, des rôtisseurs et des charbonniers, il garantit des incendies et guérit les brûlures. Lors de cette fête, Saint-Laurent est associé à Saint-Éloi, le patron des ouvriers travaillant les métaux, tels que les maréchaux-ferrants, les charretiers, les laboureurs ou encore les orfèvres, et le protecteur des mulets, des ânes et des chevaux.

Les fêtes de Saint-Laurent ravissent petits et grands, avec animations musicales, la retraite aux flambeaux et la veillée provençale, ainsi que l'incontournable cavalcade.

Charrette décorée de branches d'ormeaux tirée par une trentaine de chevaux, participants en costumes typiques provençaux, chevaux parés de couvertures blanches ornées de rubans rouges... Ce défilé, accompagné au son des tambourins et galoubets, vous fera vivre ou revivre les traditions provençales de façon festive.



Allauch

## La Descente des Bergers

Le 24 décembre, Allauch fête l'une des plus belles traditions pastorales. La Descente des Bergers, organisée par le Comité des fêtes en partenariat avec la ville d'Allauch avec la participation des associations traditionnelles de la commune et des groupes folkloriques, attire de nombreux spectateurs de toute la région, de toute la France, et parfois même de l'étranger, venus vivre un moment unique. Au son des fifres et des tambourins, c'est une véritable crèche vivante qui anime la colline de Notre-Dame du Château. Commence alors une superbe procession, qui se dirige vers l'église Saint-Sébastien, où sera célébrée la messe de minuit. Cette célébration s'achève par les offrandes déposées aux pieds de l' « Enfant Roi ».



## La Pastorale Maurel

Pour prolonger la magie des fêtes, le Théâtre du Terroir donne chaque année, en janvier, des représentations de la Pastorale Maurel. Cette pièce théâtrale, en quatre actes, écrite par Antoine Maurel en 1844, est entièrement jouée en langue provençale. Avec ses personnages aussi pittoresques que cocasses, la Pastorale Maurel revisite les grands moments de la Nativité, du réveil des bergers à leur arrivée à l'étable, devant l'Enfant Jésus. Allauch d'autrefois reprend vie pendant près de trois heures, avec ses costumes et son parler truculent, pour un spectacle des plus divertissants. Le talent des comédiens ainsi que la mise en scène permettent de bien comprendre cette fresque vivante, et font de ce spectacle un récit à la portée de tous. Rendez-vous est pris avec Pistachié, le boumian, le meunier et les bergers, pour découvrir ou redécouvrir ce succès de la culture provençale aux dialogues savoureux.

## Fête de la Saint-Clair

Célébrée début janvier, la Saint-Clair est organisée par le Comité des Fêtes d'Allauch avec la participation du groupe folklorique « Leis Ami d'Alau » et le Théâtre du Terroir. La Saint-Clair ferait écho à une foire au gibier du XVIII<sup>e</sup> siècle. Aujourd'hui une foire gastronomique est proposée tout au long de la journée, ainsi que des animations qui font le plaisir des petits et des grands. Toute la nuit, des bénévoles se relaient pour surveiller la cuisson des cochons qui sont vendus aux gourmets, prêts à déguster, en fin de matinée.



# MUNICIPALITÉ

# LE MAIRE

## Lionel de Cala

Engagé pour sa commune depuis son adolescence, il a été élu Maire d'Allauch en 2020, avec près de 60 % des voix, à l'âge de 36 ans. Avec son équipe municipale, il apporte un soin particulier à l'amélioration du cadre de vie, à la végétalisation des espaces publics et à la préservation de la ceinture verte qui nous protège de l'étalement urbain marseillais ainsi qu'à nos 4000 hectares de collines.

Améliorer la sécurité, revitaliser nos noyaux villageois, mettre l'accent sur la petite enfance en assurant, par exemple, une place en crèche à chaque petit allaudien et toujours mieux accompagner nos enfants de l'école jusqu'au baccalauréat font partie de ses priorités.

En 2021, il a poursuivi son engagement au service de notre territoire en étant élu Conseiller départemental du Canton d'Allauch (avec plus de 65 % des voix) en binôme avec Véronique Miquelly, maire d'Auriol.

Fort de cet investissement ainsi qu'à la Métropole ou au sein de l'AMF, les soutiens financiers de nos partenaires institutionnels ont été multipliés par 10 en deux ans (de 820 000€ en 2020 à 8,3M€ en 2022). Un engagement qui permet d'aboutir à des résultats très concrets au bénéfice de notre commune.

### Son parcours :

- Maire d'Allauch depuis 2020 ;
- Conseiller départemental et Président du groupe majoritaire « Provence Unie » au Département des Bouches-du-Rhône depuis 2021 ;
- Membre du Comité directeur de l'Association des Maires de France (AMF).

#### Pour contacter Monsieur le Maire :

- Par courrier adressé à : Hôtel de Ville - B.P. 27 / 13718 Allauch Cedex
- Par téléphone au 04 91 10 48 00
- Par mail à [courrier@allauch.com](mailto:courrier@allauch.com) ou [bureaudumaire@allauch.com](mailto:bureaudumaire@allauch.com)

# LE CONSEIL MUNICIPAL

**Le Conseil municipal est composé de 35 élus :**

- **Le Maire**
- **28 conseillers municipaux de la majorité dont 11 adjoints.**
- **6 conseillers municipaux inscrits dans des groupes indépendants ou d'opposition**



## Groupe majoritaire « Générations Allauch »

### Joëlle MIZRAHI

1<sup>re</sup> Adjointe déléguée aux Ressources Humaines, au Dialogue Social, à la Qualité du Service Public de Proximité et aux Relations Internationales

### Patrick SABATIER

2<sup>e</sup> Adjoint délégué à l'Urbanisme et à la Protection du Patrimoine Communal

### Marie-Christine CIANNARELLA

3<sup>e</sup> Adjointe déléguée à la Santé, aux Affaires sociales, aux Relations avec l'hôpital de proximité et au monde médical

### Frédéric PLA-GAUDAN

4<sup>e</sup> Adjoint délégué à l'Environnement, à la Préservation du cadre de vie, à la Végétalisation des noyaux villageois, à l'Agriculture et aux Circuits-courts

### Isabelle LEVY-FANUCCI

5<sup>e</sup> Adjointe déléguée à la Protection des Collines, à la Biodiversité et à la Condition animale

### Patrick MINEO

6<sup>e</sup> Adjoint délégué à la Sécurité, à la Police Municipale et à la Prévention

### Andrée COLLIN

7<sup>e</sup> Adjointe déléguée aux Services et Animations pour les Seniors, à l'Entraide et à la Solidarité entre les générations

### Jean TOMASELLI

8<sup>e</sup> Adjoint délégué aux Finances et Budget, à la Rationalisation des dépenses et aux Marchés publics

### Martine CHAIX

9<sup>e</sup> Adjointe déléguée à la Jeunesse, aux Loisirs, aux Maisons de quartier et aux Jumelages

### Serge BENNICIA

10<sup>e</sup> Adjoint délégué à l'Économie locale, à la Revitalisation des noyaux villageois, aux Commerces de proximité, aux Marchés de producteurs locaux et à l'Emploi

### Christian LARTAUD

11<sup>e</sup> Adjoint délégué à la Démocratie locale, aux Conseils de quartier, aux Services techniques et au Suivi des travaux de proximité

### Marie-France ROSTY

Conseillère Municipale déléguée à l'Insertion et à la Formation

### Henri CARVIN

Conseiller Municipal délégué au Monde combattant, à la Mémoire communale et au Dynamisme des traditions provençales

### Lionel DE CUBBER

Conseiller Municipal délégué aux Relations avec les organisations professionnelles, aux Relations avec la Confédération des petites et moyennes entreprises et aux Relations avec les acteurs de l'Économie sociale et solidaire

### Jacqueline FABRE

Conseillère Municipale déléguée à la Culture et à l'Aménagement du pôle culturel de l'Usine Électrique

### Bernard CROZES

Conseiller Municipal délégué au Développement des services numériques et au Déploiement de la fibre optique

### Marie-Claude ALLARY

Conseillère Municipale déléguée à la Petite Enfance (crèches et halte-garderie), au Développement de la culture provençale et aux Cultes



**Maurice ATTIAS**

Conseiller Municipal délégué aux Relations avec l'antenne de la Métropole, à la Transformation de l'espace public, à la Rénovation de la voirie et au Développement du réseau d'assainissement

**Christophe MOULIN**

Conseiller Municipal délégué aux Transports et à la Mobilité durable

**Emmanuelle GIRARD-THIVILLIER**

Conseillère Municipale déléguée au Développement Économique, aux Relations avec la Zone d'activités de Fontvieille et à la Création d'un espace de co-working

**Corinne DE RANIERI**

Conseillère Municipale déléguée aux Solidarités, aux Personnes en situation de handicap et à l'Égalité femme-homme

**Sandrine FREIRE**

Conseillère Municipale déléguée à l'innovation et au Développement de l'artisanat

**Laurent CASTILLO**

Conseiller Municipal délégué au Tourisme et aux partenariats

**Stéphanie GRECO DE CONINGH**

Conseillère Municipale déléguée à l'Éducation (écoles, collège et lycée) Conseillère métropolitaine

**Emily PARTOUCHE**

Conseillère Municipale déléguée aux Sports, à la Gestion des événements et aux Équipements sportifs

**Anthony PAGET**

Conseiller Municipal délégué aux Fêtes, à l'Animation des traditions provençales et à la Vie associative

**Anaïs ABRAHAMIAN**

Conseillère Municipale déléguée à l'Animation des noyaux villageois et des Marchés nocturnes

**Loïc ROUZAUD**

Conseiller municipal délégué aux activités Jeunesse en lien avec la culture

## Groupe « Allauch en action »

**Charles DALMASSO**

Conseiller municipal d'opposition

**Jean NAYA**

Conseiller municipal d'opposition

**Aurélié TRICHAUD-PIRANI**

Conseillère municipale d'opposition

## Groupe RN « Pour qu'Allauch reste Allauch »

**José GONZALEZ**

Conseiller municipal d'opposition

**Francine LICATA-LARocca**

Conseillère municipale d'opposition

## Sans Groupe

**Monique ROBINEAU-CHAILAN**

Conseillère municipale d'opposition



# SERVICE POPULATION

## État Civil



### Renouveler ou obtenir une carte d'identité ou un passeport

Prendre un rendez-vous en ligne avec l'État civil via le site ou l'application mobile et effectuer un pré-demande en ligne sur [www.service-pulic.fr](http://www.service-pulic.fr) pour faciliter les démarches



### Famille

- Dossier pour un mariage civil
- Dossier de PACS
- Certificat de concubinage



### Baptême civil

Les intéressés doivent se rendre au service État Civil afin de retirer le dossier requis



### Décès

Déclaration à l'État Civil du lieu de décès : Mairie d'Allauch - Service État Civil - Place Pierre Bellot - tél : 04 91 10 49 27



### Service Population Place Pierre Bellot

Tél. : 04 91 10 48 71

Tél. : 04 91 10 48 72

Tél. : 04 91 10 48 73

[etatcivil@allauch.com](mailto:etatcivil@allauch.com)



### Mairie Annexe du Logis-Neuf

Avenue Jean Moulin

Tél. : 04 86 67 46 47



## Recensement citoyen

Tous les Français sont tenus, entre leur seizième anniversaire et le dernier jour du 3<sup>e</sup> mois qui suit celui de l'anniversaire, de souscrire à la mairie de leur domicile une déclaration en vue de leur participation à l'appel de préparation à la défense. Cette déclaration peut être effectuée par le représentant légal. À cette occasion, une attestation de recensement est remise aux jeunes gens.

**Attention !** Cette attestation doit être soigneusement conservée car les mairies ne délivrent pas de duplicata. En cas de perte ou de vol, il faudra s'adresser au Centre du Service National et de la Jeunesse (CSNJ).

# MAISON FRANCE SERVICES

La nouvelle « Maison France Services » vous aide dans vos démarches administratives. Piloté par le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, le réseau « France services » permet, notamment aux administrés les plus isolés de nos communes, d'accéder à un bouquet de services du quotidien, en partenariat avec des organismes du service public. « La Maison France Services Allauch-Plan-de-Cuques » se situe dans les locaux de la Poste communale de La Pounche.

Vous avez la possibilité de solliciter un accompagnement adapté auprès d'un guichet unique, afin de réaliser vos démarches administratives auprès de :

- La Direction Générale des Finances Publiques
- Le Ministère de l'Intérieur
- Le Ministère de la Justice
- La Poste
- Pôle Emploi Marseille-Château Gombert
- La Caisse Nationale des Allocations Familiales
- L'assurance maladie (CPAM 13)

- La Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- La Carsat Sud-Est

Au-delà de ce socle de services garantis, la Mairie d'Allauch a déployé des offres complémentaires :

- Un poste informatique en libre accès vous permettra de finaliser vos démarches auprès des différents organismes

## **Horaires d'ouverture au public**

**Lundi de 8h30 à 12h**

**Mardi, mercredi, jeudi et vendredi,**

**de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30**

**Samedi de 8h30 à 12h (uniquement les services de La Poste)**

 **Maison France Services (La Pounche)**  
**17 boulevard Clément**  
**et Jules Barthélémy**  
**Tél. : 04 91 10 49 77**  
**maisonfranceservices@allauch.com**



# SERVICE DES ÉLECTIONS

Toute personne de nationalité française, âgée de 18 ans accomplis le dernier jour du mois de février de l'année en cours, jouissant de ses droits civils et politiques, peut s'inscrire sur les listes électorales de la commune de son domicile. Les ressortissants des pays membres de l'Union Européenne peuvent aussi demander leur inscription. Toutefois, ils ne pourront voter que pour les élections municipales, et pour la désignation des membres du Parlement européen. Depuis 1997, la loi permet l'inscription d'office des jeunes de 18 ans, sous certaines conditions (consultez le service Élections).

**Conditions Générales :** soit avoir son domicile réel sur la commune ; soit figurer pour la cinquième fois sans interruption l'année de la demande d'inscription, au rôle d'une des

contributions directes de la commune.

**Les inscriptions sont prises tout au long de l'année jusqu'au 6<sup>e</sup> vendredi qui précède le scrutin.** Vous pouvez vous inscrire à la mairie (Allauch Village), à la mairie annexe du Logis-Neuf et à la Maison France Services, à la Pounche. Dans tous les cas, il est préférable de contacter le service municipal des élections, pour connaître les pièces à fournir pour l'inscription.

**Tout départ ou modification d'adresse sur la commune doit être signalé au service Élections pour une bonne tenue de la liste.**

 **Service Elections**  
Place Pierre Bellot  
Tél. : 04 91 10 48 75 / 04 91 10 48 86  
elections@allauch.com

## SÉCURITÉ

### Police Municipale

Les agents de Police Municipale assurent de nombreuses missions de proximité : le bon ordre public, la sécurité des biens et des personnes, la salubrité publique. Ils veillent à la bonne application des missions de police générale (arrêts, stationnement, marchés, foires et mariages), ils assurent la surveillance générale (des lotissements, bâtiments publics, massifs forestiers ainsi que les opérations Tranquillité Absence). Ils interviennent sur les problèmes de voisinage, des enquêtes administratives, la divagation d'animaux errants, la déclaration des chiens dangereux, les objets trouvés/perdus. Ils relèvent les infractions au Code de la Route par procès-verbaux et assurent



également la sécurité des entrées et sorties des écoles sur l'ensemble de la commune. Dans le cadre du renforcement progressif des moyens alloués à la Police Municipale, le nombre des agents est passé de 13 à 18 entre 2020 et 2022 et atteindra 22 agents en 2023, soit une augmentation de 70 % des effectifs.

 **Poste de Police Municipale**  
d'Allauch-Centre  
Chemin de Garlaban

 **Poste de Police Municipale**  
du Logis-Neuf  
112, avenue Salvador Allende

Tél. : 04 91 10 49 07  
police@allauch.com

## PLAN ANTI-CAMBRIOLAGE

Au-delà du renforcement des moyens alloués à la Police Municipale, le "Plan anti-cambriolage", mis en place avec la Police Nationale, fait appel au bon sens de tous ! Adoptez les bons réflexes qui assureront à la fois votre sécurité et garantiront votre tranquillité.

## L'OPÉRATION TRANQUILLITÉ ABSENCE (OTA)

Durant votre absence, notamment pour les mois de juillet et/ou août, les services de police peuvent, sur demande, surveiller votre domicile au cours de leurs patrouilles quotidiennes.

## DEVENEZ « VOISINS VIGILANTS »

Afin d'offrir une sécurité supplémentaire aux administrés, ce nouveau dispositif mis en place en juin 2022, a pour objectif de favoriser la prévention de la délinquance en sensibilisant la population d'une même zone d'habitation à la sécurité et de faciliter l'entraide en encourageant l'échange entre les habitants d'un même voisinage. Les membres de "Voisins Vigilants" sont mis en relation par le biais d'une plateforme de communication accessible sur [www.voisinsvigilants.org](http://www.voisinsvigilants.org)

## Police Nationale

Un accueil est assuré au Commissariat de Plan-de-Cuques de de 8h à 12h et de 14h à 18h du lundi au vendredi. Le week-end, l'accueil est assuré par le commissariat du 12<sup>e</sup> arrondissement de Marseille, jour et nuit. Le dispositif du commissariat est complété par des forces de police provenant de Marseille : Brigade Anti-Criminalité (B.A.C. Sud/Nord) qui patrouille en civil, de jour comme de nuit, motards et GSP.

 **Poste de Police Nationale**  
**2 avenue Georges Pompidou**  
**13380 Plan-de-Cuques**  
**Tél. : 04 84 35 35 80**

 **Commissariat du 12<sup>e</sup>**  
**arrondissement de Marseille**  
**50 rue Charles Kaddouz**  
**13012 Marseille**  
**Tél. : 04 84 35 35 40**  
**Une urgence, composez le 17 ou le 112**

## Centre de secours d'Allauch

Allauch dispose d'un centre de secours dont les missions de sécurité civile sont assurées par le corps de sapeurs-pompiers depuis le 4 mars 2002. Les soldats du feu interviennent en cas d'accident de la circulation, de feux de forêt, d'incendie, dans les secours d'urgence aux personnes... Devenir sapeur-pompier volontaire est un engagement accessible à tous. Pour cela, il faut vous adresser au Service départemental d'Incendie et de Secours 13 (SDIS) ou contacter la caserne du Logis-Neuf.

## Jeunes Sapeurs-Pompiers

Les locaux de l'école primaire du Logis-Neuf, mis à disposition par la Ville, accueillent l'école de formation au métier de pompier. La formation, d'une durée de 4 ans, à raison d'un samedi après-midi par semaine pendant la période scolaire, permet aux jeunes de 13-14 ans de découvrir le métier et ses missions.

Pour tout renseignement, adressez-vous au centre de secours d'Allauch.

 **Centre de Secours d'Allauch**  
**Les Côtes Rôties**  
**Avenue Jean Moulin**  
**Logis-Neuf**  
**Tél. : 04 91 07 83 30**



# CONSEILS DE QUARTIER

La Ville d'Allauch a souhaité la création de Conseils de Quartier afin de favoriser la participation et l'implication des habitants dans la vie démocratique de notre commune.

Il a donc été créé six Conseils (Allauch-Village, Le Logis-Neuf, La Pounche, Pié d'Autry, Enco-de-Botte/Val Fleuri, Fontvieille). Leur mise en place favorise la participation des habitants tout en intégrant l'expérience des représentants des associations et d'acteurs socioprofessionnels intervenant dans chaque noyau villageois.

Elle doit également favoriser le débat démocratique par l'expression d'avis sur les projets de la collectivité et nourrir le plus en amont possible les décisions municipales. Les commissions de travail par quartiers permettent aux conseillers de se réunir en petits groupes pour débattre sur des thèmes précis du quartier où ils résident.

 **CONSEILS DE QUARTIER**  
Tél. : 04 91 10 49 89  
[conseildequartier@allauch.com](mailto:conseildequartier@allauch.com)



## TRANSPORTS

### Métropole mobilité

Ces lignes sont disponibles uniquement en période scolaire de 7h à 9h15 et de 16h30 à 19h30

#### En période scolaire

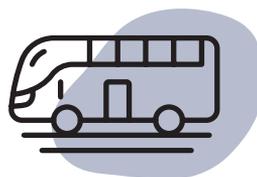
les bus « à la demande » fonctionnent du lundi au vendredi de 9h à 16h, et le samedi de 7h15 à 12h20, à l'exception des jours fériés.

#### Pendant les vacances scolaires

plus de ligne régulière. Uniquement du transport à la demande, de 6h30 à 19h15.

#### Transport à la demande

En période scolaire, les bus « à la demande » fonctionnent du lundi au vendredi de 9h à 16h, et le samedi de 7h15 à 12h20, à l'exception des jours fériés. La fréquence



de cette desserte est toutes les 30 minutes sur chaque secteur. Le point de prise en charge et la destination à l'un des arrêts des secteurs désignés, sont librement choisis par l'utilisateur au moment de la réservation.

 **RTM - Bus des Collines**  
**388 boulevard Marcel Delestrade**  
Tél. : 04 88 77 60 78

### ATTENTION !

**PAS DE LIGNE RÉGULIÈRE PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES, UNIQUEMENT DU TRANSPORT À LA DEMANDE DE 6H30 À 19H15**



## Transports scolaires élémentaires

Les lignes régulières BC1/BC2 et BC3 prennent en charge également les enfants scolarisés en cours élémentaires du CP au CM2. Les inscriptions se font sur dossier à récupérer à la Direction de l'Éducation ou à télécharger sur [www.allauch.com](http://www.allauch.com)

 **Direction de l'Éducation**  
14 rue des Moulins dans le village  
Tél. : 04 86 67 46 23

## Transport des collégiens et des lycéens

Que votre enfant s'inscrive pour la première fois ou qu'il renouvelle son abonnement, la procédure est la même : Connectez-vous au site [www.lepilote.com](http://www.lepilote.com), rubrique « Transports scolaires » et laissez-vous guider. Contactez gratuitement le 0 800 713 137 pour avoir des informations sur les inscriptions ou contactez le service Éducation de la mairie d'Allauch au 04 86 67 46 23.

### Lignes à disposition des collégiens :

- Ramassage scolaire du collège
- Transport à la demande
- Ligne RTM

### Lignes à disposition des lycéens :

- Lignes BC4, BC5 et BC6
- Transport à la demande

 **Renseignements, horaires, et tarifs**  
sur [www.allauch.com](http://www.allauch.com)

## Taxis

En vous rendant sur place ou par un simple coup de fil, des taxis sont à votre disposition 7 j/7 et 24 h/24. Certains véhicules sont équipés pour le transport de personnes à mobilité réduite.

Vous trouverez plusieurs zones de stationnement pour les taxis, dans les différents quartiers de la commune :

- Cours du 11 Novembre à Allauch-Village ;
- Devant le centre médical du Logis-Neuf ;
- Chemin Antoine Camoin à La Pounche.

 **Plus de renseignements**  
sur le site [www.allauch.com](http://www.allauch.com)



# ÉDUCATION

## LA DIRECTION DE L'ÉDUCATION

La Direction de l'Éducation gère les affaires scolaires et toutes les questions relatives aux structures de la petite enfance (crèches municipales), aux écoles maternelles et élémentaires : les inscriptions, le périscolaire (garderie du soir et du matin), la médiation avec les familles, le ramassage scolaire et la restauration scolaire. Elle a la gestion du personnel communal dédié aux écoles : les Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles (ATSEM), les Éducateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives (ETAPS) et les animateurs périscolaires. Elle s'occupe également de la coordination

de l'entretien des bâtiments scolaires (petites réparations, communication interne, travaux, matériel, nettoyage). La Direction de l'Éducation est un interlocuteur pour les parents, les enseignants et le personnel non enseignant de la Mairie.



**Direction de l'Éducation**  
**Espace Josette Dor**  
**14 rue des Moulins**  
**Tél. : 04 86 67 46 25**  
**Mail : [education@allauch.com](mailto:education@allauch.com)**  
**Ouverture du lundi au vendredi**  
**de 8h30 à 12h et de 13h à 18h**

# LE SERVICE **GUICHET FAMILLE**

Ce lieu d'accueil offre aux familles la possibilité d'inscrire les enfants de 0 à 10 ans aux prestations et activités municipales liées à l'enfance et au périscolaire : crèches, centre aéré, cantine, garderies. Il traite aussi les demandes des familles en lien avec les structures concernées, contrôle les pointages des présences, édite les factures et perçoit leurs règlements. Le Guichet Famille fait également office d'annexe Mairie afin d'informer les administrés sur les démarches d'état civil (information sur le renouvellement de la CNI, recensement militaire, inscriptions sur les listes électorales...). La dématérialisation via un espace famille en ligne et privatif offre aux familles de

nombreux services comme le paiement par carte bancaire, la possibilité d'inscrire son enfant au centre aéré en quelques clics ou de modifier une réservation en garderie du soir ou à la cantine...

 **Le Guichet Famille**  
**Avenue Jean Moulin**

**Le Logis-Neuf**  
**Tél. : 04 86 67 46 47**  
**[www.allauch.com](http://www.allauch.com)**  
**[famille.allauch.com](http://famille.allauch.com)**

**Horaires d'accueil : lundi au vendredi**  
**de 8h30 à 12h et de 14h à 18h.**



## Le « Relais petite enfance » pour les 0-3 ans

Le relais petite enfance, qui ouvrira ses portes en janvier 2024 au sein des locaux du Guichet Famille, va recenser l'ensemble des assistantes maternelles de la commune pour favoriser la mise en relation avec toutes les familles en recherche de place individuelle. Elles pourront ainsi découvrir tous les moyens de gardes possibles dont les crèches collectives municipales ou associatives ainsi que les

micro-crèches dans un souci d'adapter au mieux leurs besoins aux structures. Les assistantes maternelles auront ainsi un lieu de référence pour proposer aux enfants divers ateliers pédagogiques et créatifs.

 **Relais petite enfance**  
**Tél. : 04 86 67 46 47**

# PETITE ENFANCE

## Structures municipales de la Petite Enfance

### Crèche multi-accueil les Pitchouns d'Allauch

321 avenue Salvador Allende  
04 86 67 46 60

### Crèche multi-accueil les Petits Princes d'Allauch

587 avenue Marcel Pagnol  
04 86 67 46 62

## Assistantes maternelles agréées

Retrouvez la liste des assistantes maternelles agréées sur [www.allauch.com](http://www.allauch.com), rubrique « Petite Enfance »



### Pré-inscription crèche

Dossier de pré-inscription en ligne sur [www.allauch.com](http://www.allauch.com) et [famille.allauch.com](http://famille.allauch.com) à retourner au Guichet Famille - Avenue Jean Moulin - Le Logis-Neuf.

## Autres structures de la Petite Enfance

### Crèche « Les Angelots »

Gérée par Les Crèches du Sud, dans le cadre d'une convention avec la commune.  
73 boulevard Ange Martin - 13190 Allauch  
04 91 07 00 74  
[allauch@creches-du-sud.fr](mailto:allauch@creches-du-sud.fr)  
[www.creches-du-sud.fr](http://www.creches-du-sud.fr)

### Micro-crèche Nursea Allauch Park

250 route des 4 Saisons  
13190 Allauch  
09 81 61 42 31  
[www.nursea.fr](http://www.nursea.fr)  
[contact@nursea.fr](mailto:contact@nursea.fr)

### Micro-crèche « Petipas »

670 avenue du Canton Vert  
Le Carré d'Or - 13190 Allauch  
04 96 21 17 59  
[contact@microcreche-petipas.fr](mailto:contact@microcreche-petipas.fr)  
[www.microcreche-petipas.fr](http://www.microcreche-petipas.fr)

### Micro-crèche « 2Petipas »

Avenue Jean Giono -  
Traverse Émile Carvin  
13190 Allauch  
04 96 21 17 59  
[contact@microcreche-petipas.fr](mailto:contact@microcreche-petipas.fr)  
[www.microcreche-petipas.fr](http://www.microcreche-petipas.fr)

### Micro-crèche « Les Mini Perles »

Chemin Saint-Euphémie  
13190 Allauch  
06 08 61 86 30  
[angelique.barbier@lesminiperles.fr](mailto:angelique.barbier@lesminiperles.fr)  
[www.lesminiperles.fr](http://www.lesminiperles.fr)

### Micro-crèche « BaBynière »

2 montée Jean Baptiste  
Tiran - 13190 Allauch  
04 86 77 41 46  
[info@babyniere.fr](mailto:info@babyniere.fr)  
[www.babyniere.fr](http://www.babyniere.fr)

# ENFANCE

## Écoles maternelles

### Maternelle du Logis-Neuf

Avenue Lei Rima -  
Place du 24 Avril 1915  
13190 Allauch  
Tél. : 04 86 67 46 99

### Maternelle Pié d'Autry

Traverse de Pié d'Autry  
13190 Allauch  
Tél. : 04 86 67 46 87



### Maternelle Simonne Charlet

710-746 Chemin  
Marius Milon  
13190 Allauch  
Tél. : 04 86 67 46 78

### Maternelle d'Allauch-Centre

Rue Chapelle Vieille  
13190 Allauch  
Tél. : 04 86 67 46 94

### Maternelle la Farandole

Chemin Marius Milon  
13190 Allauch  
Tél. : 04 86 67 46 77

Les inscriptions à l'école maternelle et élémentaire se font auprès du Service Éducation.

Les dates d'inscription sont communiquées sur [www.allauch.com](http://www.allauch.com) et [www.famille.allauch.com](http://www.famille.allauch.com)

### Maternelle de Val Fleuri

Le Val d'Allauch  
Allée des Oliviers  
13190 Allauch  
Tél. : 04 86 67 46 90

### Maternelle Thyde Monnier

Chemin des Gonagues  
13190 Allauch  
Tél. : 04 86 67 46 80

## Écoles élémentaires

### École élémentaire du Logis Neuf

Avenue Lei Rima -  
Place du 24 avril 1915  
13190 Allauch  
Tél. : 04 86 67 46 95



### École élémentaire Allauch Centre

Rue Léon Jouve  
13190 Allauch  
Tél. : 04 86 67 46 91

### École élémentaire Louis Nivière

Chemin Marius Milon  
13190 Allauch  
Tél. : 04 86 67 46 75

### École élémentaire Val Fleuri

Le Val d'Allauch  
Allée des Oliviers  
13190 Allauch  
Tél. : 04 86 67 46 90

### École élémentaire Pié d'Autry

Traverse de Pie d'Autry  
13190 Allauch  
Tél. : 04 86 67 46 85



### École élémentaire Thyde Monnier

Chemin des Gonagues  
13190 Allauch  
Tél. : 04 86 67 46 80

## Restauration scolaire

Les repas sont préparés dans une cuisine centrale en favorisant les produits frais locaux et labellisés, dont une part grandissante de produits bio. Des contrôles d'hygiène sont régulièrement effectués par nos services sur les 2 000 repas servis chaque jour. La gestion des repas, des absences ainsi que le règlement des factures se font au Guichet Famille, par mail à [famille@allauch.com](mailto:famille@allauch.com) et sur votre espace famille Internet sur le site [famille.allauch.com](http://famille.allauch.com).

**Prix des repas : 3,50 € tarif normal (régulier) - 4 € le repas régulier (hors commune), 5 € le repas exceptionnel - 1,80 € en cas de prise en charge du C.C.A.S, 1,60 € tarif pour les enfants allergiques (PAI).**

Le repas exceptionnel (d'un montant de 5 €) permet aux familles n'ayant pas réservé de repas fixe, de laisser leur(s) enfant(s) à la cantine, et ce, jusqu'à 4 repas maximum dans le mois. L'enfant doit être déjà inscrit à la cantine et il suffit de prévenir le matin en faisant un mot pour l'enseignant(e) ou l'ATSEM de l'école.

## Les Garderies et Études

### GARDERIE DU MATIN

La garderie du matin permet d'élargir l'amplitude horaire afin de proposer aux parents de laisser leurs enfants en toute sécurité avant le temps d'enseignement.

**Garderie du matin : Accueil de 7h30 à 8h05 - Tarif : 1,50 €/jour à la présence.**

L'inscription est obligatoire et se fait au moment des inscriptions ou réinscriptions périscolaires (au mois de juin) ou en cours d'année soit sur l'Espace Famille (compte privé) soit par une fiche d'inscription. Facturation à la présence, pas de réservations de jours requis.

### L'ÉTUDE SURVEILLÉE EN ÉLÉMENTAIRE DE 16H30 À 17H30

**L'étude surveillée de 16h30 à 17h30 est gratuite et assurée par les enseignants.**

L'inscription est obligatoire et se fait au moment des inscriptions ou réinscriptions périscolaires (au mois de juin) ou en cours d'année. Elle se fait soit sur l'Espace Famille soit via une fiche d'inscription à retourner au Guichet Famille. Les parents doivent choisir les jours hebdomadaires où l'enfant restera à l'étude durant l'année scolaire ou mois par mois. Les cas d'inscription ou de sortie exceptionnelle doivent être signalés avant midi sur le mail [sortie.ecole@allauch.com](mailto:sortie.ecole@allauch.com)

### L'ACCUEIL SURVEILLÉ DE 16H30 À 17H30 EN MATERNELLE

**L'accueil surveillé de 16h30 à 17h30 est gratuit et assuré par les ATSEM en maternelle.**

Les parents peuvent récupérer leur(s) enfant(s) à partir de 17h (accueil ouvert de 17h à 17h30). L'inscription est obligatoire et se fait au moment des inscriptions (au mois de juin) ou en cours d'année scolaire sur l'Espace Famille. Les parents doivent choisir les jours hebdomadaires où l'enfant restera à l'accueil durant l'année scolaire ou mois par mois. À respecter : inscription et réservation des jours obligatoires en début d'année. Les demandes exceptionnelles devront faire l'objet d'un mot le matin remis à l'enseignant ou l'ATSEM. Modification des réservations possible avant le 25 du mois en cours pour le mois suivant, sur son espace famille Internet.

### LA GARDERIE DU SOIR DE 17H30 À 18H

La garderie du soir de 17h30 à 18h est assurée par des animateurs municipaux sous la responsabilité du personnel municipal. Elle permet d'élargir l'amplitude horaire et ainsi de permettre aux parents qui terminent plus tard de pouvoir laisser leur(s) enfant(s) en toute sécurité.

**Garderie du soir : accueil de 17h30 à 18h (après l'étude surveillée). Tarif : 1 €/jour**

L'inscription est obligatoire et se fait au moment des inscriptions ou réinscriptions périscolaires ; ou en cours d'année soit sur l'Espace Famille soit via une fiche d'inscription. Les parents doivent choisir les jours hebdomadaires où l'enfant restera à la garderie du soir durant l'année scolaire ou mois par mois. Les cas d'inscription ou de sortie exceptionnelle doivent être signalés avant midi sur le mail [sortie.ecole@allauch.com](mailto:sortie.ecole@allauch.com)



**Guichet Famille**  
Avenue Jean Moulin  
Tél. : 04 86 67 46 47  
Mail : [famille@allauch.com](mailto:famille@allauch.com)



Les horaires et organisations peuvent-être sujets à modification.

## Collège Yves Montand

Un bâtiment moderne, bénéficiant des dernières technologies, accueille près de 960 élèves et s'ouvre sur le village et le massif boisé qui le couronne. Le Gymnase Tommasi complète les installations permettant aux collégiens de pratiquer du sport sans avoir à se déplacer.



**Collège Yves Montand**  
121 avenue du Vallon Vert  
Tél. : 04 91 10 41 00  
[www.site.ac-aix-marseille.fr/clg-montand/spip](http://www.site.ac-aix-marseille.fr/clg-montand/spip)



## Lycée Monte-Cristo

Le lycée d'Allauch, baptisé Monte-Cristo, a accueilli ses premiers élèves à la rentrée scolaire 2019. Il accueille plus de 800 élèves issus d'Allauch, Plan-de-Cuques, une partie des 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> arrondissements de Marseille, qui sont répartis entre 9 classes de Seconde, 8 de 1<sup>ère</sup> et 7 de Terminale.



**Lycée Monte Cristo**  
Avenue de Provence  
Tél. : 04 91 64 19 23  
<https://www.site.ac-aix-marseille.fr/lyc-montecristo/spip/?>





# LE PÔLE JEUNESSE ET SPORT

Le Pôle Jeunesse et Sport propose de nombreuses activités pour les jeunes de la commune, essentiellement pendant les vacances scolaires et également un accompagnement visant à les aider dans la définition de leur projet professionnel (stages, documentation, formation...) par le biais de son Point Information Jeunesse se situant au sein de Maison de la Jeunesse et des Sports. La direction organise également chaque année, fin mars, la semaine des Jobs d'été dans ses locaux.

 **Pôle Jeunesse et Sport**  
**Maison de la**  
**Jeunesse et des Sports**  
**67 chemin des Cigales,**  
**Complexe sportif**  
**Jacques Gaillard**  
**(Pié d'Autry)**  
**Tél. : 04 86 67 46 20**

## LES DISPOSITIFS

### Allauch Loisirs

Ce dispositif concerne les jeunes allaudiens, âgés de 10 à 17 ans, détenteurs de la Carte Jeunes. Il se déroule de 9h à 17h durant les périodes des vacances scolaires d'hiver, Pâques, été et Toussaint au complexe sportif Jacques Gaillard de Pie d'Autry. Des activités sportives, culturelles et des sorties sont programmées en fonction des tranches d'âge. Les repas sont fournis par la commune. Les inscriptions se font à la semaine, la tarification varie selon le quotient familial de la CAF. Retrouvez les modalités d'inscriptions, les pièces à télécharger et le programme sur [www.allauch.com](http://www.allauch.com).

 **Pour plus de renseignements**  
**04 86 67 46 20**  
**[jeunesseanimation@allauch.com](mailto:jeunesseanimation@allauch.com)**



### Nocturnes 13190

Pour les jeunes allaudiens âgés de 14 à 25 ans, ce dispositif a lieu durant le mois de juillet au complexe sportif de Pie d'Autry, à raison de trois soirs par semaine (les lundi/mercredi/vendredi de 20h à 1h du matin). Sports, activités ludiques et rencontres avec des professionnels de la santé et de la prévention sont proposés par une équipe d'animation : initiation conduite scooter, prévention routière, tournoi e-sports, animation archerie, jeux de société, sumo, tournois de ping-pong, badminton, animation laser-game mais aussi handball, volley, natation, basket, tennis...

**Inscriptions au sein de la**  
**direction durant le mois de juin.**

 **04 86 67 46 20**  
**[jeunesseanimation@allauch.com](mailto:jeunesseanimation@allauch.com)**

# LA CARTE JEUNES



La « Carte Jeunes » est gratuite et indispensable aux 10-25 ans de la commune qui veulent bénéficier des activités du service. Elle permet :

- L'accès à de nombreuses activités de loisirs et les journées à thème.
- L'accès au dispositif Allauch Loisirs pour les vacances scolaires de Toussaint, février, Pâques et été.
- L'accès aux activités nocturnes les soirées d'été dès 14 ans en juillet.
- L'accès aux formations BAFA (Brevet d'Aptitude à la Formation d'Animateur) dès 16 ans.

- Des tarifs préférentiels sur les manifestations culturelles de la municipalité.
- De nombreuses réductions sur les produits et services des commerçants allaudiens et des environs.

***Vous pouvez télécharger le formulaire d'inscription sur : [www.allauch.com](http://www.allauch.com)***

***Renseignements au 04 86 67 46 20  
[infojeunesse@allauch.com](mailto:infojeunesse@allauch.com)***



## Conseil Municipal Jeunes

Le Conseil Municipal des Jeunes est constitué d'élèves des classes de CM2 et du collège Yves Montand, représentant les classes de la 6<sup>ème</sup> à la 4<sup>ème</sup>. Les jeunes élus échantent autour des nombreuses thématiques qui les concernent directement : l'écologie, le menu de la cantine, la pause méridienne, les pistes cyclables ou le harcèlement scolaire, entre autres.

## Salon e-sports, jeux vidéo et nouvelles technologies

Allauch organise, en partenariat avec l'association PXL-Organisation, un salon e-sport qui rencontre un franc succès. L'objectif de ce salon est d'aborder l'univers des jeux vidéo de façon ludique et pédagogique. Cet événement intergénérationnel propose aux jeunes, aux familles et aux amateurs de compétitions, des animations sur des jeux vidéo... pour tous les âges et les goûts, du néophyte au passionné.



## Centre aéré

La commune met à la disposition des familles allaudiennes un accueil de loisirs sans hébergement (A.L.S.H.). Il accueille les enfants de 3 à 10 ans et se déroule à l'école Thyde Monnier des Gonagues. Le Centre aéré fonctionne tous les mercredis et toutes les vacances scolaires (excepté les vacances de Noël et la dernière semaine d'août). Vous souhaitez inscrire votre enfant à l'accueil de loisirs ? Il suffit de remplir le formulaire de dépôt de dossier annuel centre aéré (disponible en téléchargement sur [www.famille.allauch.com](http://www.famille.allauch.com) ou de le récupérer au Guichet Famille) valable du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année en cours et de le retourner par mail à [centreaere@allauch.com](mailto:centreaere@allauch.com) dûment complété, signé et accompagné de toutes les pièces à fournir. (Voir dates limites de dépôt des dossiers sur votre espace famille) Le dossier annuel n'est pas considéré comme une inscription aux périodes de vacances ni aux mercredis.

Ce dossier vous permettra d'accéder par la suite aux dates de pré-inscriptions sur Internet pour chaque période de vacances.

**Infos :** [www.allauch.com](http://www.allauch.com)  
et [www.famille.allauch.com](http://www.famille.allauch.com)

### Pour les inscriptions

Se rendre sur votre espace famille à des dates qui vous seront communiquées par mail.

[www.famille.allauch.com](http://www.famille.allauch.com)

 **Guichet Famille**  
Avenue Jean Moulin  
Tél. : 04 86 67 46 47  
Mail : [famille@allauch.com](mailto:famille@allauch.com)

 **Centre aéré d'Allauch**  
Chemin des Gonagues  
Groupe scolaire Thyde Monnier  
Tél. : 04 86 67 46 64  
[centreaere@allauch.com](mailto:centreaere@allauch.com)





# SPORTS ET LOISIRS

## DIRECTION DES SPORTS

Elle est composée d'une équipe technique, de maîtres-nageurs et de personnel administratif, en charge toute l'année de gérer, d'entretenir les installations sportives de la commune, et de renseigner sur toutes les activités proposées par les associations sportives. Cette Direction est également un relais pour les associations sportives

de la commune qui bénéficient de nos installations. Elle assure et gère les créneaux qui sont mis à leur disposition tout au long de l'année pour leurs entraînements, compétitions et événements. La Direction organise début septembre « La Rentrée des associations sportives » au Complexe Sportif Jacques Gaillard, à Pié d'Autry..

## Installations Sportives Municipales

La commune compte de nombreuses infrastructures sportives : 2 gymnases, 2 piscines, 1 pataugeoire, 2 terrains de football, 6 courts de tennis, 2 terrains multi-sports de proximité, des salles d'arts martiaux, de danse...

### Pié d'Autry :

Le Complexe sportif Jacques Gaillard est composé d'un stade synthétique pelusé, d'un gymnase, d'un dojo, de six courts de tennis, d'un domaine aquatique constitué d'une piscine couverte et d'une piscine en plein air, d'une pataugeoire et d'un solarium.



### Logis-Neuf :

Vous pourrez y trouver le stade de football stabilisé Yves Fassanaro, un terrain de basket-ball, une aire de fitness. L'Espace culturel et sportif Robert Ollive comprend une salle de spectacles, un dojo et une salle de danse.

### La Pounche :

Vous pourrez y retrouver le gymnase Francis Tommasi au collège Yves Montand et un terrain de basket-ball.

### Les Gonagues :

L'Espace sportif Thyde Monnier comprend un dojo et une salle d'activités.

## Aires de jeux pour enfants

Parc de Carlevan - Avenue Marcel Pagnol  
Esplanade des Moulins - Allauch Village  
Place du Belvédère - Allauch Village  
Avenue Jean Moulin - Logis-Neuf  
Boulevard Gustave Rambert - La Pounche  
Le Val d'Allauch - Allée des Oliviers  
Complexe Sportif Jacques Gaillard - Traverse de Pié d'Autry



## DEMANDE DE SUBVENTION

Pour faire une demande de subvention auprès de la Mairie d'Allauch, merci de bien vouloir télécharger le dossier de demande de subvention disponible sur [www.allauch.com](http://www.allauch.com), de le compléter et de le retourner avec toutes les pièces justificatives.



## Piscine municipale

La piscine Municipale d'Allauch souhaite la bienvenue aux nouveaux allaudiens. En venant à la piscine vous pouvez profiter d'un bassin intérieur de 25m ouvert d'octobre à fin août et un bassin extérieur de 25m ouvert de juin à fin août. Le bassin intérieur permet un accès facilité aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR).



En venant à la piscine municipale vous pouvez également profiter des animations municipales suivantes :

- Bébés nageurs
- Aquagym sénior
- Aquaphobie
- École de natation
- Cours particuliers de natation (aux horaires d'ouverture au public)

**Pour de plus de renseignements contactez l'accueil de la piscine au 04.86.67.46.05**

Par ailleurs, l'association Aquatic Club Allaudien (ACA) vous propose de nombreuses activités (natation sportive, artistique, loisirs adultes et enfants, aquabike, aquagym) en partenariat avec la municipalité

**Renseignements et inscriptions**  
[www.aquatic-club-allaudien.com](http://www.aquatic-club-allaudien.com)

Quelques points du règlement intérieur :

- Short et bermudas interdits ;
- Douches obligatoires avant l'accès aux bassins ;
- Les enfants de moins de 10 ans doivent être obligatoirement accompagnés.



# MAISON MUNICIPALE DES RETRAITÉS ACTIFS

À travers la pratique d'activités adaptées aux personnes à partir de 50 ans retraitées ou assimilées, la Maison Municipale des Retraités Actifs propose :

- D'adhérer à un service municipal qui œuvre en collaboration avec des seniors pour le bien-être, le plaisir et le bien vieillir.
- De lutter contre l'isolement par le maintien d'un lien social actif.
- De préserver le capital santé par la pratique d'activités adaptées, dans un cadre convivial, d'entraide et de solidarité.
- De participer à de multiples activités : physiques, culturelles, manuelles, ludiques.
- De se retrouver pour des journées récréatives et des animations festives.
- De découvrir, grâce au partenariat avec la Fédération Française de la Retraite Sportive (FFRS), des activités encadrées par des seniors actifs.
- De participer à des événements de la commune

## Les activités proposées

### Activités sportives

Pétanque, danse, gymnastique tonique, gymnastique de maintien, gymnastique douce, gymnastique zen : Qi Gong, Aïkido

Self-Défense, randonnée, randonnée douce, Petits pas, danse en ligne, danse grecque, danse des Balkans, danse tonique, sophrologie.

### Activités culturelles

Informatique, anglais, espagnol, le coin des lecteurs, remue-méninges (jeux de mémoire), théâtre

### Activités ludiques

Contrée, bridge, tarot, jeux divers (Scrabble...), petites mains (couture, tricot, ateliers manuels...), chant

### Évènements festifs

Journée champêtre, karaoké, rencontres intergénérationnelles...

### Activités partagées

Rencontres ponctuelles avec des groupes extérieurs (écoles, associations, maison de retraite...)

### Escapades

Sorties à la journée

### Séjours sportifs

Un séjour d'été, un séjour d'hiver



## ADHÉSION ET RENSEIGNEMENTS

Maison Municipale des Retraités actifs

Espace Culturel et Sportif Robert Ollive

893 avenue Salvador Allende

Le Logis-Neuf

Tél. : 04 91 10 44 72



# LES MAISONS DE QUARTIER

Les Maisons de Quartier sont des espaces d'accueil et de loisirs implantés à Allauch Centre, La Pounce et le Logis-Neuf. Elles sont des lieux d'échanges et de rencontres entre Allaudiens, dans lesquelles sont pratiquées de nombreuses activités sportives, culturelles et de loisirs. Dès le mois de septembre, consultez le guide des activités proposées pour les adultes et les enfants sur [www.allauch.com](http://www.allauch.com), (ce guide peut évoluer durant l'année).

 **Maison de Quartier Gérard Philipe**  
Centre St-Exupéry - Av. Marcel Pagnol  
Tél. : 04 91 10 49 43

 **Maison de Quartier Jacques Chirac**  
Av. Jean Moulin/Logis-Neuf  
Tél. : 04 86 67 46 31

 **Maison de Quartier Yves Montand**  
Bd Ange Marin - Place Bernard Monge  
La Pounce - Tél. : 04 86 67 46 30



## MAISON DE LA VIE ASSOCIATIVE

Allauch encourage l'élan associatif qui contribue au dynamisme de la ville. Les associations œuvrent au côté de la collectivité, dans les domaines les plus divers : traditionnel, culturel, aide sociale ou humanitaire, éducation, protection animale... La Maison de la Vie Associative est un lieu de ressources, de renseignements et de dialogue entre les associations, les administrés et les services municipaux. En outre, ce service municipal accompagne les projets des associations en leur octroyant un soutien logistique, technique et éventuellement financier, sous forme de subventions, de manière à soutenir des

projets concrets et innovants qui favoriseront le rayonnement de notre tissu associatif local, mais aussi celui de notre commune. De plus, nous proposons la mise à disposition de locaux municipaux pour une réunion ou une activité de votre association. Pour tout renseignement ou pour toute demande concernant votre association, la Maison de la Vie Associative se tient à votre disposition.

 **Maison de la Vie Associative (MVA)**  
780 route des 4 Saisons  
Tél. : 04 91 10 44 75  
Mail : [courrier@allauch.com](mailto:courrier@allauch.com)



# CULTURE

# LE SERVICE DE LA CULTURE

Ce service organise des spectacles tout au long de l'année : théâtre, danse, musique ou encore spectacles pour enfants. Il organise également durant l'été des manifestations culturelles dans le cadre des « Estivales ». Ces spectacles se déroulent généralement dans les sites remarquables que sont le Théâtre de Nature ou le parvis de la Bastide de Fontvieille. Allauch, terre d'Histoire et de traditions est aussi une terre de culture où tous

les arts ont leur place. La construction et l'aménagement de différents pôles culturels (Galerie du Vieux Bassin, Bastide de Fontvieille, Théâtre de Nature, Bibliothèque municipale, Usine Électrique avec le futur Musée Marcel Pagnol) sont les vecteurs d'une culture plus riche et plus diversifiée, qui permettent de favoriser un tissu associatif dense et dynamique à Allauch, tout en offrant un environnement de qualité.

## ÉQUIPEMENTS CULTURELS

### Espace Robert Ollive

La salle de spectacles d'une superficie de 530 m<sup>2</sup>, accueille tout type de manifestations : théâtre, danse, conférences, projections... Pour remplir pleinement son rôle culturel, cette salle, toute équipée, est dotée d'une petite régie. Le complexe accueille aussi la Maison Municipale des Retraités Actifs. La deuxième partie du bâtiment compte deux salles d'activités sportives. La première est destinée à la danse, et la seconde à la pratique des arts martiaux. Un parking gratuit est disponible, attenant au bâtiment, de plain-pied permettant aux spectateurs et aux sportifs de se garer facilement

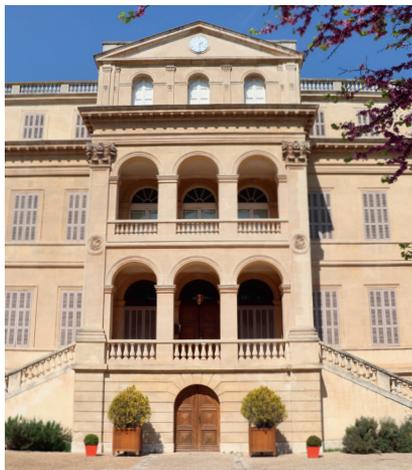
 **Espace Robert Ollive**  
893 avenue Salvador Allende  
(Logis-Neuf)



### Théâtre de Nature

Le Théâtre de Nature est situé à la sortie du village, dans l'ancienne carrière Imbert, acquise en 1978. Ce « théâtre antique » construit en 2000, permet d'accueillir plus de 800 personnes dans un écrin exceptionnel. Il permet à notre ville de proposer des spectacles, dans un cadre grandiose où la force de la nature côtoie la magie humaine. Parking de 120 places sur l'esplanade.

 **Théâtre de Nature**  
Montée Trinière (Allauch Village)



## Bastide de Fontvieille

Construite en 1845 pour un riche négociant phocéén, Louis-Xavier Pinatel, cette demeure traduit bien les ambitions architecturales de la bourgeoisie marseillaise en pleine ascension.

La Bastide de Fontvieille est un trésor du patrimoine allaudien, mais aussi régional.

Les espaces extérieurs permettent des manifestations culturelles estivales dans un cadre exceptionnel. Les concerts ou pièces de théâtre se succèdent à l'abri des cèdres et des platanes durant les soirées d'été, dans le cadre des « Estivales ». Les portes de la Bastide sont ouvertes à la visite pendant les journées du Patrimoine



**Bastide de Fontvieille**  
780 route des 4 Saisons (Fontvieille)

## Espace François Mitterrand

Cette salle polyvalente en plein cœur du village peut accueillir jusqu'à 300 personnes pour assister à de nombreuses représentations culturelles, telles que des représentations théâtrales, des concerts ou les animations de la Bibliothèque municipale et de la Maison Municipale des Retraités Actifs, ainsi que les séances du Conseil municipal.



**Espace François Mitterrand**  
Traverse Chapelle des Filles  
(Allauch Village)

## Usine Électrique, futur pôle culturel

Elle a d'abord accueilli Jean-Charles Gil, danseur étoile, chorégraphe du Ballet d'Europe puis une salle d'exposition pour peintres et photographes... Aujourd'hui, l'ensemble du site est en phase de travaux pour devenir un véritable pôle culturel. Avec une médiathèque au cœur du bâtiment, la Ville a pour objectif de sauvegarder le patrimoine d'Allauch et de pérenniser son développement culturel en transformant cette ancienne friche industrielle en un haut lieu de l'art qui accueillera prochainement le Musée Marcel Pagnol



**Usine électrique**  
Avenue du Général de Gaulle  
(Allauch Village)

## Vieux Bassin

Transformé en 1976 en salle d'exposition, le « Vieux Bassin » offrait aux visiteurs des manifestations multiples et variées. Après six ans de fermeture et des grands travaux, le Vieux Bassin a rouvert ses portes à l'art et à la culture au cœur du village en septembre 2021. Il est à nouveau dédié à la création et à l'expression de peintres,

sculpteurs, photographes et au maintien de nos traditions provençales. Il accueille notamment la crèche animée de Gilbert Orsini et son cortège de 800 santons.



**Vieux Bassin**  
Montée Marius Barret  
Esplanade Jean-Louis Maestrelli

## Bibliothèque municipale Bernard Monge

Située au coeur du village, la Bibliothèque mène régulièrement des actions d'animation autour des livres et de la lecture, de la création, du numérique et des jeux vidéo : rencontres avec des auteurs, ateliers d'écriture, lectures et animations pour les 0-7 ans, séances de jeux vidéo. Mais aussi « La Nuit de la Lecture », le festival de BD, des concours de dessin, des ateliers créatifs, des accueils de classes des écoles de la commune... Régulièrement, de nouvelles acquisitions viennent enrichir le catalogue de la bibliothèque

en respectant une pluralité des collections (romans, documentaires, albums, livres, livres audio, bandes dessinées, DVD, CD et livres numériques).

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site de la bibliothèque

[www.biblio.allauch.com](http://www.biblio.allauch.com)

 **Bibliothèque municipale Bernard Monge**  
**Rue Fernand Rambert**  
**Tél. : 04 91 10 49 30**  
**Mail : [bibliotheque@allauch.com](mailto:bibliotheque@allauch.com)**





## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) met en œuvre la politique d'action et de développement social de la Ville. Il a pour mission d'exercer une action générale de solidarité publique locale en liaison avec les institutions publiques (État, Département, Caisse d'Allocations Familiales...) et privées (associations et organismes divers).

À ce titre, il développe différentes activités et assure une double mission : l'attribution de l'aide sociale légale (instruction des dossiers, aide aux démarches administratives...) et dispense l'aide sociale facultative (aide alimentaire, aide à la cantine...).

## Aide Sociale Légale

Les prestations d'aide sociale légale sont des aides de l'État déléguées par conventionnement et instruites à l'échelon local. Les conditions d'attribution de ces prestations sont soumises à décision de l'autorité référente.

Le CCAS offre un accompagnement social individuel. Il est chargé de l'instruction administrative et de la transmission de dossiers, tels que :

- Contrat d'Engagement Réciproque (CER).
- Complémentaire Santé Solidaire (CSS).
- Aide sociale (placement maison de retraite, hébergement, personnes en situation de handicap, aide à domicile.
- Obligation alimentaire.
- Dossiers MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées).
- Dossiers de surendettement.
- Fonds de Solidarité au Logement (FSL) : accès au logement, maintien dans le logement, aide aux impayés d'énergie.
- Dossiers Caisse d'Allocations Familiales (CAF).
- Dossiers retraite (base, complémentaire(s), réversion).
- Dossiers ASPA, SASPA (Service d'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées).
- Dossiers RSA
- CMU complémentaire
- CPAM - accompagnement personnalisé dans le cadre du renoncement aux droits et ou aux soins et à la fragilité numérique



## Aide Sociale Facultative

C'est dans le cadre de l'aide facultative que le CCAS exprime sa politique sociale et que se dessinent ses priorités d'action, qu'elles soient ponctuelles ou durables. En complément des dispositifs légaux, l'aide facultative constitue une réponse de proximité et de solidarité au profit des Allaudiens les plus en difficulté.

Les demandes d'aide facultative instruites par le CCAS d'Allauch sont soumises à conditions de ressources :

- Secours financiers auprès des fournisseurs d'énergie (bon de chauffage) pour les personnes âgées de plus de 65 ans.
- Épicerie sociale : distribution de colis alimentaires de première nécessité aux foyers allaudiens rencontrant des difficultés.
- Gratuité et tarif réduit des cantines dans les écoles primaires (maternelles et élémentaires) de la commune.
- Colis de Noël pour les personnes âgées de plus de 65 ans, sous condition de ressources et personnes en extrême précarité.
- Carte de transport de la RTM (gratuité ou demi-tarif).
- Dispositif « fonds de proximité eau » : dispositif d'aide pour les abonnés de la SEMM (propriétaires, copropriétaires ou locataires de leur résidence principale) au règlement d'une partie de leur facture d'eau et d'assainissement. Uniquement sur rendez-vous.
- Aide aux classes transplantées
- « Colis Bébé »

## Service Logement Social

Le service logement social accompagne, oriente et conseille les personnes dans leurs démarches d'accès au logement social. Pour constituer une demande et obtenir une attestation d'enregistrement départemental de demande de logement social, il existe deux possibilités :

- Soit remplir le Cerfa de « demande de logement social » téléchargeable sur [www.allauch.com](http://www.allauch.com) ou sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) (cerfa n°14069-04) et le renvoyer auprès d'un bailleur social. Après enregistrement du dossier par le bailleur social, le demandeur reçoit une attestation indiquant le numéro départemental unique. Ce numéro garantit votre inscription en tant que demandeur de logement social et certifie la date de cette demande.

- Soit d'enregistrer la demande en ligne sur le site [www.demande-logement-social.gouv.fr](http://www.demande-logement-social.gouv.fr). L'attestation d'enregistrement sera délivrée dans un délai de cinq jours. L'attribution définitive d'un logement, même s'il est contingenté ville, est décidée en commission d'attribution par le bailleur social concerné. La recevabilité des dossiers reste de la seule compétence des bailleurs sociaux au moment de l'instruction des dossiers d'attribution de logements. Toute demande a une durée de validité d'un an à compter de son enregistrement. Il appartient à chacun de la renouveler chaque année.

 **Service logement social**  
**CCAS d'Allauch**  
**355 avenue du Général de Gaulle**  
**Tél. : 04 91 10 44 30**  
**[ccas@allauch.com](mailto:ccas@allauch.com)**



## Service d'Aide à la Personne (SAP) du CCAS

- Service d'Autonomie à Domicile (SAD)
- Portage de repas à domicile
- Accompagnements divers (courses, rendez-vous médicaux...)
- Service convivialité
- Téléassistance
- Coiffure à domicile



## Plan canicule

Depuis l'épisode caniculaire de 2003, des dispositifs ont été mis en place pour détecter, prévenir et protéger les populations les plus vulnérables face à des épisodes de forte chaleur.

Dans une logique de lutte contre l'isolement, le CCAS d'Allauch dispose d'un registre nominatif où sont recensées les personnes âgées, isolées, en situation d'autonomie réduite ou en situation de handicap vivant à domicile. Le recensement est facultatif, basé sur une démarche volontaire, mais fortement recommandé. Il peut être effectué par la personne elle-même, un tuteur légal ou une tierce personne (entourage familial, voisinage...). Toute personne inscrite sur le registre bénéficie d'un contact avec le CCAS en période de canicule et durant la veille saisonnière estivale allant du 1<sup>er</sup> juin au 31 août.

- **Plan Canicule** un numéro d'information est disponible 24 h/24 du 1<sup>er</sup> juin au 31 août : **Canicule Info Service (appel gratuit) 0 800 06 66 66.**
- Le Centre Communal d'Action Sociale se tient également à votre écoute, contactez-le CCAS - 355 avenue du Général de Gaulle - Tél. : 04 91 10 44 30

Centre Communal d'Action Sociale d'Allauch

**RESTEZ VIGILANTS!**

**PLAN CANICULE**

**ET CRISES SANITAIRES**

**FAITES-VOUS RECENSER AUPRÈS DU CCAS D'ALLAUCH**

Allauch  
le centre art de vivre

## Permanences gratuites du CCAS



Dans le cadre de son espace d'accueil, des professionnels reçoivent individuellement les personnes résidant sur la commune d'Allauch pour les accompagner dans leurs démarches.

**Uniquement sur rendez-vous au 04 91 10 44 30.**



- **Association A3 - Aide Aux Aidants** : 1<sup>er</sup> jeudi de chaque mois de 9h à 12h :

l'association propose un accompagnement individualisé aux aidants accompagnant un proche dépendant ou en perte d'autonomie.



- **Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL 13)** : 1<sup>er</sup> vendredi de chaque mois de 9h à 12h et de 14h à 17h :

l'ADIL a pour vocation d'offrir au public un conseil juridique, financier et fiscal sur toutes les questions relatives à l'habitat (location, achat, construction...).



- **Permanences du Service Autonomie à Domicile (SAD)** : Sans rendez-vous : tous les mercredis de 8h30 à 12h. Uniquement sur rendez-vous : tous les mardis de 14h à 17h et tous les jeudis de 8h30 à 12h

- **Permanence assistante sociale de la Caisse d'Allocations Familiales** : L'assistante sociale de la CAF reçoit sur rendez-vous les 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> mardi du mois de 9h à 12h les allocataires avec enfant à charge qui rencontrent des difficultés. Pour savoir si vous relevez du service social de la CAF et obtenir un rendez-vous, appelez le secrétariat social au 04 88 57 32 40.



**Centre Communal d'Action Sociale**  
**Maison du Citoyen et de la Solidarité**  
 355 avenue du Général de Gaulle  
 Tél. : 04 91 10 44 30  
 Mail : ccas@allauch.com  
 Horaires : du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h à 18h.  
 Mercredi de 8h30 à 12h - Après-midi permanence téléphonique uniquement vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h30.

# EMPLOI

## Maison de l'emploi

Ce service municipal, situé dans le quartier de la Pounche, assure un service de proximité pour l'accueil et le suivi des demandeurs d'emploi de la commune. Accueil, accompagnement, orientation et information, aide à la rédaction de CV, création d'adresse mail, aide dans les démarches, inscription Pôle Emploi, accès aux offres, proposition d'offres d'emploi des employeurs du secteur, mise en relation. Services gratuits à disposition : téléphone, scan de documents, ordinateur avec connexion internet, photocopies... Relations avec les organismes intervenant dans le domaine de l'emploi :

- **Permanences d'organismes extérieurs permettant aux Allaudiens d'avoir un service de proximité, sur rendez-vous.**

- ✕ La Mission Locale pour les 16-25 ans,
- ✕ Le PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) pour les personnes éloignées de l'emploi.
- ✕ Initiative Marseille Métropole pour les créateurs d'entreprise.

- **Partenariat avec Pôle Emploi :**

Vous êtes demandeur d'emploi, appelez la Maison de l'Emploi pour prendre rendez-vous, au 04 86 67 46 40. Vous êtes employeur, communiquez-nous vos offres d'emploi :

**Mail : [maison.emploi@allauch.com](mailto:maison.emploi@allauch.com)**

### LA MISSION LOCALE POUR LES 16-25ANS

La mission locale est un espace d'intervention au service des jeunes entre 16 et 25 ans. Chaque jeune accueilli bénéficie d'un suivi personnalisé. La commune d'Allauch a signé une Convention de Partenariat afin que le jeudi matin, tous les 15 jours, une conseillère de la Mission Locale reçoit les jeunes



de 16 à 25 ans pour construire un parcours d'insertion sociale professionnelle en apportant à chacun un accompagnement ainsi que des solutions personnalisées. La Mission Locale a 3 pôles de compétences : formation et orientation, vie sociale, emploi.

### LE P.L.I.E : UN OUTIL D'INSERTION

Autre permanence à votre disposition, le PLIE (Plan local pour l'insertion et l'emploi) pour les personnes éloignées de l'emploi. Le parcours est adapté et mobilise des ressources d'orientation, d'évaluation, de formation, et de prospection vers un emploi durable. À ce titre, l'association « Émergences » soutient les adhérents du parcours par un réseau d'entrepreneurs solidaires qui ont une démarche de partage et d'engagements réciproques avec tous les bénéficiaires.

### PERMANENCE DU CONCILIATEUR DE JUSTICE

Le Conciliateur de justice assure des permanences dans les locaux de la Maison de l'Emploi tous les lundis de 13h30 à 16h30, sur rendez-vous uniquement. Plus d'informations sur [www.allauch.com](http://www.allauch.com) Pour prendre rendez-vous, il convient de contacter l'accueil de la Maison de l'Emploi.

 **Maison de l'Emploi**  
**Boulevard Ange Martin**  
**Place Bernard Monge (La Pounche)**  
**Tél. : 04 86 67 46 40**  
**Mail : [maison.emploi@allauch.com](mailto:maison.emploi@allauch.com)**

# SANTÉ

## Centre Hospitalier d'Allauch

La Ville d'Allauch, avec son Centre Hospitalier, dispose d'un établissement moderne de proximité présentant une offre de soins très diversifiée aussi bien en consultations externes qu'en séjours de courte, moyenne et longue durée. La diversité et la complémentarité des services proposés par l'hôpital sont la médecine générale, les consultations externes et la radiologie, ainsi qu'un pôle gériatrique, une maison d'accueil spécialisée et une unité Alzheimer, qui préfigurent ce que pourrait être l'hôpital

de proximité de demain comme lieu de soins et de vie, avec une approche large des problématiques de santé. L'hôpital d'Allauch est également doté d'une filière entière de soins en Addictologie labellisée pour les sevrages complexes.



**Centre Hospitalier d'Allauch**  
**Chemin des Mille Écus**

**Tél. : 04 91 10 46 46.**

**Secrétariat des Consultations Externes**

**Tél. : 04 91 10 46 63**

**Site internet : [www.ch-allauch.fr](http://www.ch-allauch.fr)**



## Établissements Médicaux

### **CENTRE DE GÉRONTOLOGIE LA PAGERIE**

La Clinique La Pagerie est un établissement sanitaire de soins de suite et de réadaptation dont l'objectif principal est la réadaptation et la réinsertion des patients hospitalisés. La prise en charge globale de la personne âgée autonome, dépendante ou à risque de dépendance fait partie intégrante de son projet d'établissement.



**Centre de Gérontologie La Pagerie**  
**Chemin des Rascous.**

**Tél. : 04 91 05 05 52.**

**Site internet : [www.lapagerie.fr](http://www.lapagerie.fr)**

### **CLINIQUE PSYCHIATRIQUE VALFLEUR**

Cet établissement de psychiatrie est spécialisé en réinsertion, réhabilitation et réadaptation psycho-sociale. Il accueille des patients souffrant de troubles psychiques au long cours, en temps plein et en soins libres.



**Clinique psychiatrique Valfleur**  
**965 route d'Enco de Botte**

**Tél. : 04 91 93 91 95**

**Site internet : [www.valfleur.fr](http://www.valfleur.fr)**



**Une permanence médicale**  
**Permamed**

**Zone commerciale de Fontvieille**  
**Ouverte de 9h à 22 h - 7 j/7**

**Tél. : 04 82 29 96 94**



### **MAISON DE RETRAITE LA PROVENCE**

Le projet de vie médical de l'établissement permet la prise en charge de la maladie d'Alzheimer, de personnes désorientées ou fugueuses dans un « Cantou » indépendant avec jardin. Des soins médicaux attentifs, un soutien psychologique et physiothérapique dont le but est de soulager mais aussi de maintenir, d'améliorer les possibilités physiques et intellectuelles.



**Maison de retraite La Provence**  
**6 chemin des Cauvelles**

**Tél. : 04 91 68 21 79.**

**Site internet : [www.residenceallauch.com](http://www.residenceallauch.com)**

### **MAISON DE RETRAITE BERNARD CARRARA**

Cet établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), agréé Aide Sociale, est rattaché au Centre hospitalier d'Allauch, établissement public de santé. Par sa situation au cœur du village, les résidents sont à quelques pas des commodités. Elle dispose d'un pôle d'activité et de soins adaptés (PASA) et d'un accueil de jour Alzheimer thérapeutique.



**Maison de retraite Bernard Carrara**  
**Rue des Frères Aillaud**

**Tél. : 04 91 10 43 00.**

**Site internet : [www.ch-allauch.fr](http://www.ch-allauch.fr)**



## LE SERVICE PROTECTION DES COLLINES

Ce service a pour principales missions la surveillance et l'aménagement des massifs forestiers d'Allauch. Il organise la gestion de la forêt communale avec l'ONF, coordonne les dispositifs de surveillance durant la période estivale et participe activement aux programmes de travaux de défense de la forêt contre les incendies (création et réfection de piste DFCI, pose de citerne, entretien des ouvrages DFCI...) financés par la Métropole.

Le service organise tout au long de l'année des opérations de sensibilisation

à l'environnement notamment à travers les randonnées-plantations avec les groupes scolaires et la journée de reboisement. Celle-ci permet à toutes les générations de se retrouver dans les collines, pour planter 2 000 arbres d'essences diverses et adaptés à notre région. Un véritable moment de partage qui rassemble la population, les institutions publiques et les associations de protection de l'environnement. Le service Protection des Collines est en mesure de vous accompagner en mettant à votre disposition son expertise et ses ressources.

## Le débroussaillage

En application de l'article L.131-10 du Code Forestier, le débroussaillage consiste à réduire les matières végétales de toute nature (herbe, branchages, feuilles...) pouvant prendre feu et de propager un incendie aux habitations. Cette mesure préventive optimise aussi les interventions des services de secours. L'obligation légale de débroussaillage (OLD) s'applique à certaines parcelles situées à moins de 200 mètres d'un massif forestier. De part ses pouvoirs de Police, le Maire est chargé du contrôle des Obligations Légales de Débroussaillage (OLD). Ainsi, le service Protection des Collines accompagne les propriétaires dans la mise en œuvre de ces mesures préventives obligatoires. Les propriétaires négligents sont susceptibles d'être verbalisés par les agents de la Police Municipale ou de l'ONF. Dans certains cas, des travaux d'office pourront être engagés par la commune.

 **Retrouvez toutes les informations sur [www.allauch.com](http://www.allauch.com)**

## Brûlage des végétaux

Les dispositions réglementant l'emploi du feu et le brûlage des végétaux sont encadrées par les arrêtés préfectoraux n°2013343-0007 du 9 décembre 2013 et n°2013354-0004 du 20 décembre 2013. Cependant, pour répondre aux enjeux climatiques et de santé publique, la commune encourage ses habitants à privilégier des solutions respectueuses de l'environnement et les alternatives au brûlage des déchets verts notamment par les pratiques du paillage organique et du compostage.

 **Retrouvez toutes les informations sur [www.allauch.com](http://www.allauch.com).**



## Catastrophes naturelles

La garantie catastrophe naturelle prévoit la prise en charge des dommages matériels causés aux biens assurés et à eux seuls dans la mesure où un arrêté interministériel, publié au *Journal Officiel*, constate l'état de catastrophe naturelle. La Mairie est à solliciter uniquement pour les événements naturels tels que : « inondation », « crue torrentielle », « mouvement de terrain », « sécheresse/ réhydratation des sols »...

La déclaration peut se faire par mail à [courrier@allauch.com](mailto:courrier@allauch.com) ou par courrier postal. Dès la parution de l'Arrêté au *Journal Officiel*, les victimes de sinistres ont 10 jours pour se manifester auprès de leur assurance.

**Pour effectuer une déclaration ou être informé du suivi des dossiers « catastrophes naturelles », le service Protection des Collines se tient à votre disposition.**



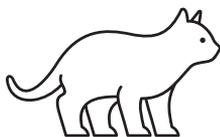
# LE COMITÉ COMMUNAL FEUX DE FÔRETS

Composé de bénévoles rassemblés sous la présidence du Maire, le Comité Communal Feux de Forêts intervient dans la surveillance des massifs forestiers, la sensibilisation des habitants et des scolaires dans la préservation de l'environnement mais aussi accompagne la mairie en cas de crise majeure comme les inondations. Pendant l'été, les bénévoles ont pour mission principale la surveillance des massifs forestiers en réalisant des patrouilles et des vigies. Toute l'année, l'entretien des

plantations, le remplissage des abreuvoirs et l'animation des sorties scolaires s'ajoutent à la prévention des incendies.

Pour intégrer le CCFF d'Allauch, contactez le service Protection des Collines ou retrouvez toutes les informations sur [www.allauch.com](http://www.allauch.com).

 **Service Protection des Collines**  
**Tél. : 04 86 67 46 70**  
**Chemin de Mimet**  
**13190 Allauch**



## PROTECTION DES ANIMAUX DOMESTIQUES ET DE LA FAUNE SAUVAGE

Le maire est responsable de la lutte contre la divagation animale sur le territoire de sa commune. À ce titre, le service municipal Protection des Animaux procède à la capture et à la recherche d'identification des propriétaires de chats ou de chiens errants. En collaboration avec la Société Protectrice des Animaux (SPA), les associations « 30 millions d'amis », « La Féline » et « Les Ailes de la PA », le service organise la prise en charge (soins et placement en famille d'accueil) et la stérilisation des animaux errants afin d'en maîtriser les populations. Le service municipal travaille aussi en partenariat avec les vétérinaires,

les associations de protection de l'environnement et les administrations publiques en ce qui concerne la maltraitance animale ou la préservation de la faune sauvage.

 **Service Protection  
et Défense des Animaux**  
**Chemin de Mimet**  
**Tél. : 04 86 67 46 70**

**Horaires : Du lundi au vendredi**  
**De 8h30 à 12h et de 13h à 17h**



# GESTION DES DÉCHETS

*Si la gestion des déchets relève de la compétence de la Métropole Aix-Marseille-Provence, le service proximité est un acteur et un relais privilégié du quotidien pour les Allaudiens.*



## Gérer les déchets au quotidien :

**J'adopte le réflexe  
« réduire-réutiliser-recycler »**

Trier est un geste simple qui permet de lutter contre la pollution tout en économisant de l'énergie et des ressources.

Beaucoup trop de matières recyclables sont jetées avec nos ordures ménagères.

Plusieurs types de collecte existent sur le territoire communal : en porte-à-porte, dans les colonnes de tri, par appel téléphonique (pour l'enlèvement d'encombrants) ou en déchetterie.

### En porte-à-porte

Les ordures ménagères doivent être placées dans un sac poubelle bien fermé et déposées après 19h, dans leur bac individuel, lui aussi fermé. Les bacs doivent être sortis la veille au soir et rentrés après la collecte.

Les bacs jaunes sont collectés tous les mercredis pour les déchets recyclables (papiers, cartons, emballages ménagers recyclables uniquement - le verre doit impérativement être jeté dans les PAV dédiés à ce type de déchets).

### En Point d'Apport Volontaire

Pour déposer le verre, les cartons, le papier, les emballages, le textile..., la Métropole met à la disposition des Allaudiens des bornes de tri dédiées à la collecte sélective. Ces déchets sont ensuite collectés par des bennes propres à chaque flux et acheminés vers le centre de tri et/ou les différentes filières de recyclage. Les emplacements des colonnes de tri sur tout le territoire allaudien sont disponibles sur le site internet de la commune [www.allauch.com](http://www.allauch.com) ou sur l'application mobile.

### En déchetterie

Les déchets spécifiques et les encombrants ne sont pas pris en charge par la collecte régulière des ordures ménagères. Les Allaudiens peuvent les déposer gratuitement à la déchetterie de Château-Gombert (04 95 09 54 35), 222 avenue Albert Einstein, du lundi au vendredi de 6h à 19h puis les dimanches et jours fériés de 7h à 12h (fermée de 12h15 à 12h45 les lundi, mercredi et vendredi). Sont acceptés les déchets de végétaux, les gravats, la ferraille, les encombrants et le mobilier, les pneus, huiles de vidange, ...

**Plus d'informations sur :**  
[dechets.ampmetropole.fr](http://dechets.ampmetropole.fr)

### Enlèvement d'encombrant

Sur appel ou signalement auprès du service « Engagés au Quotidien ». Mobilier urbain dégradé, problème de voirie, ordures ménagères au sol, l'application « **Engagés au quotidien** » permet à tous les Allaudiens de faire un signalement rapide et simple auprès de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Ce dispositif de proximité est aussi accessible par internet sur [www.marseille-provence.fr](http://www.marseille-provence.fr), avec encore plus de services disponibles. En quelques clics, il est possible de signaler un problème de propreté ou de voirie mais aussi de prendre rendez-vous pour lever un encombrant, commander un bac d'ordures ménagères, un bac de tri sélectif ou un composteur/lombricomposteur individuel. Les opérateurs d'« Engagés au Quotidien » peuvent également être contactés par téléphone au 0800 94 94 08 (numéro vert). Le Service Proximité et Relations Métropole de la mairie d'Allauch (04 91 10 48 48) reste à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches.

**Service Proximité  
et Relations Métropole  
Centre Technique Municipal  
5 Chemin des Ateliers  
Tél. : 04 91 10 48 48**

**Horaires : Du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h et de 14h à 18h**



# URBANISME

## Service Urbanisme

L'Urbanisme gère la mise en œuvre des politiques urbaines adaptées au territoire communal et le suivi de l'évolution du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Il assure aussi la vérification des déclarations d'intention d'aliéner, la gestion foncière des propriétés communales, et les certificats de numérotation lors de transaction immobilière.

Il offre une information, un conseil en architecture, en collaboration avec un architecte du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (C.À.U.E.), en montage d'opérations, sur les opérations liées à la réhabilitation, à la coordination d'opérations et d'embellissement des façades.

**Attention, les autorisations sont soumises à des délais d'instruction légaux.** Pensez-y avant de prévoir la date de début des travaux.

Vous pouvez également y consulter le cadastre. Le cadastre allaudien est informatisé, ce qui permet d'affiner les recherches et de gagner en rapidité.

**Renseignez-vous auprès du service Urbanisme pour connaître les démarches nécessaires à la réalisation de votre projet et retirer les imprimés à remplir avant tout dépôt de dossier.**



## Un nouveau service en ligne le « Guichet Urbanisme »

Dans le cadre de la modernisation des services publics, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme sont réceptionnées par voie électronique. Ce service en ligne vous permet de réaliser vos démarches d'urbanisme telles que : les demandes d'autorisations d'urbanisme (permis de construire, de démolir, d'aménager, déclarations préalables, certificats d'urbanisme) et les déclarations d'intention d'aliéner (DIA). Ce service gratuit est accessible 7 j/7 et 24 h/24. Plus besoin d'imprimer votre dossier en plusieurs exemplaires papier et de vous déplacer en mairie. Une aide en ligne vous guidera dans la constitution de votre dossier afin de minimiser les erreurs de saisie.

Le dépôt doit se faire via le portail suivant : <https://dau.allauch.com/guichet-unique>

 **Service Urbanisme**  
**Montée Jean-Baptiste Tiran**  
**Tél. : 04 91 10 48 40**

**Horaires d'ouverture au public :**  
**Lundi et mercredi matins de 8h30 à 12h**





## LA MAISON DU TOURISME

La Maison du Tourisme Louis Ardissonne vous propose de nombreux services : renseignements sur la commune les différents sites à visiter ou manifestations à venir ; mise à disposition de documentation sur la commune, le Département et la Région ; organisation de visites guidées gratuites du Village les mardi, jeudi et vendredi sur réservation, pour les groupes de plus de 15 personnes ; ouverture et visites commentées du moulin Louis Ricard pour les visites de groupes en semaine ; traitement personnalisé des demandes, qu'il s'agisse de renseignements touristiques (hébergement,

randonnées, patrimoine), ou de loisirs (manifestations traditionnelles, culturelles, sportives, etc.), ainsi que pour les personnes désirant partir en vacances (commandes auprès des offices de tourisme, hébergeurs ou autres) ; vente de livres sur Allauch, cartes postales, posters, topo randonnées, point de vente des billets des spectacles culturels organisés par la Ville et pour le moulin Louis Ricard, accompagnement des propriétaires allaudiens de meublés de tourisme ou chambres d'hôtes dans leur démarche et gestion des déclarations et de la taxe de séjour.



## Visitez un moulin à vent traditionnel en Provence

Le moulin Louis Ricard est le seul moulin du bassin marseillais à fonctionner, il peut aujourd'hui moudre le blé comme autrefois. L'objectif est aussi bien de préserver notre patrimoine que de pouvoir en faire un outil pédagogique pour comprendre ce que pouvait être la vie de nos ancêtres. Par petits groupes, les meuniers vous conteront l'histoire des moulins et vous expliqueront la transformation du vent en force motrice et du blé en farine. Une démonstration complète (ailes en mouvement) ne sera possible qu'en présence d'un vent suffisant.

**Entrée de 0 à 2 €**

Visite du moulin tous les dimanches sauf jours fériés. Pour les groupes de plus de 15 personnes, visites possibles les mardi, jeudi et dimanche sur réservation avec le guide de la Maison du Tourisme.

## La billetterie pour les spectacles culturels

La Maison du Tourisme vous propose d'acheter directement en ligne vos places pour les spectacles organisés par la Ville d'Allauch qui ont lieu au Théâtre de Nature, à la Bastide de Fontvieille ou dans d'autres salles municipales. Vous pouvez, à partir d'un plan du Théâtre de Nature modélisé en 3D, choisir vos places numérotées (pour la Bastide de Fontvieille et les autres salles, le placement reste libre). Vous pourrez ensuite les retirer à la Maison du Tourisme Louis Ardissonne, Esplanade Frédéric Mistral, située dans le Village ou sur place le soir du spectacle.

Vous avez également la possibilité d'acheter vos billets à la Maison du Tourisme (paiement par carte bancaire, chèque ou espèces). Ludique, pratique, rapide, sans coût supplémentaire et sécurisée : n'hésitez plus à utiliser la billetterie en ligne !  
**[www.billetterie.allauch.com](http://www.billetterie.allauch.com)**

## Déclarer votre location

Afin de faciliter les démarches administratives des déclarations de locations saisonnières, la Ville d'Allauch vous propose, en partenariat avec Provence Tourisme, une solution permettant de déclarer votre hébergement en ligne.  
**<http://declaloc.myprovence.pro>**

**Pour plus de détails, rendez-vous sur [www.tourisme.allauch.com](http://www.tourisme.allauch.com) ou n'hésitez pas à contacter la Maison du Tourisme : par tél : 04 91 10 49 20 ou par mail : [tourisme@allauch.com](mailto:tourisme@allauch.com)**

## Collecter la taxe de séjour

Vous louez un meublé de tourisme, une chambre d'hôtes, une chambre chez l'habitant ou même votre résidence principale ? Vous devez donc collecter la taxe de séjour auprès de votre clientèle et la reverser à la collectivité selon les modalités définies par la délibération de la commune d'Allauch. Afin de faciliter la déclaration et la collecte de cette taxe de séjour, la Ville d'Allauch, en partenariat avec Provence Tourisme, a mis en place une plateforme internet : [allauch.taxesejour.fr](http://allauch.taxesejour.fr). Contactez dès à présent la Maison du Tourisme afin de recevoir vos identifiants pour accéder à la plateforme.

**Nous vous invitons à consulter d'ores et déjà les informations disponibles sur la page d'accueil de la plateforme : <https://allauch.taxesejour.fr>**

## Tourisme et handicap

Le logo, apposé à l'entrée des sites, établissements et équipements touristiques et sur tous documents, renseigne les personnes en situation de handicap de façon fiable, homogène et objective sur leur accessibilité en fonction du

handicap (auditif, mental, moteur, visuel) grâce à quatre pictogrammes. Depuis 2006, la Ville d'Allauch s'est engagée dans cette démarche en labellisant la Maison du Tourisme pour les handicaps moteur, mental et auditif.

# LES MARCHÉS

## Marchés hebdomadaires (mercredi)

La Ville organise un marché provençal, chaque mercredi matin, de 8h à 12h30, sur le Cours du 11 Novembre, au cœur du village. Dans un cadre chaleureux, venez retrouver de bons produits ainsi que des spécialités locales. Et profitez-en pour découvrir ou redécouvrir nos commerces du village !



## Marché bio et de producteurs locaux (dimanche)

Les producteurs vous attendent tous les dimanches, de 8h à 13h sur la place Pierre Bellot, à Allauch Village ! Venez découvrir leurs produits : fruits et légumes, plats cuisinés, fromages, biscuits artisanaux, agrumes mais aussi de la décoration 100 % fait main...

## Marchés Nocturnes :

Plusieurs marchés à thème sont organisés aux beaux jours, retrouvez les dates et toutes les informations sur [www.allauch.com](http://www.allauch.com)

## Marché de Noël

Chaque année, de nombreux exposants et des centaines de visiteurs font de ce marché un rendez-vous incontournable et féérique, avec ses décors et ses lumières, dans les rues pittoresques du Vieux-Village. Le cœur du village avec ses chalets et stands joliment décorés, offre des produits régionaux et artisanaux de qualité. Vous y trouverez des produits gourmands et des idées cadeaux. Le marché est ponctué d'animations et de moments d'émotions et le Père Noël, dans son chalet, attend les enfants qui pourront lui remettre leurs lettres.

# LES BALADES

## Se promener dans les collines d'Allauch

De nombreux itinéraires de randonnée ont été aménagés pour faire découvrir le patrimoine naturel et culturel exceptionnel d'Allauch. Mis en scène à plusieurs reprises notamment dans les œuvres de Marcel Pagnol, plusieurs sites emblématiques comme la Grande Tête Rouge, le Taomé, les vallons de Passetemps ou des Escaouprés sont accessibles depuis ces sentiers sillonnant les garrigues épineuses et aromatiques. La Maison du Tourisme pourra vous apporter des renseignements complémentaires sur ces itinéraires de randonnée. Durant la période estivale, la circulation des personnes dans les collines d'Allauch est strictement réglementée selon l'Arrêté Préfectoral du 28 mai 2018. Du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre inclus, l'accès aux massifs forestiers est possible en fonction du niveau

de risque journalier (Vert, Jaune, Rouge). Pour connaître les conditions d'accès aux massifs forestiers, vous pouvez téléphoner au numéro vert **0811 20 13 13**

**ou consulter le site internet : [www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr](http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr).**

Le reste de l'année, l'accès aux collines est autorisé toute la journée. Toutefois, les jours de grand vent et d'alerte météorologique, il est vivement recommandé de ne pas accéder aux collines.

Retrouvez toutes les informations sur [www.allauch.com](http://www.allauch.com).

Les espaces naturels de la commune sont remarquables et accueillent une biodiversité fragile. Pour cela, les usagers doivent respecter ces milieux naturels sous peine d'amendes en évitant de dégrader les végétaux, de déranger la faune, d'abandonner des déchets ou encore de jeter des mégots de cigarettes. L'emploi du feu et la circulation\* des véhicules à moteur sont interdits dans ces espaces sensibles.

*\* Hormis pour les propriétaires et les ayants droit.*

 **MAISON DU TOURISME**  
**Louis Ardissonne**  
**Esplanade Frédéric Mistral - BP 27**  
**13718 Allauch Cedex**  
**Tél. : 04 91 10 49 20**  
**[www.tourisme.allauch.com](http://www.tourisme.allauch.com)**  
**mail : [tourisme@allauch.com](mailto:tourisme@allauch.com)**

**Jours et horaires d'ouverture :**

**La Maison du Tourisme est ouverte**  
**7 j/7 sauf jours fériés :**

**\* De juin à septembre inclus :**  
**de 9h à 12h30 et de 14h à 18h**

**\* D'octobre à mai inclus :**  
**de 9h à 12h et de 13h30 à 18h**



ACTUS - AGENDA - INFOS PRATIQUES - ALERTES - CARTE INTERACTIVE ... ET PLUS ENCORE

# Allauch sur votre mobile



**Restons  
connectés !**

TÉLÉCHARGEZ  
LA TOUTE NOUVELLE  
APPLICATION MOBILE  
DE LA VILLE D'ALLAUCH





## MAIRIE D'ALLAUCH

Hôtel de Ville  
1 place Pierre Bellot  
13190 Allauch

Tél. : 04 9110 48 00  
[courrier@allauch.com](mailto:courrier@allauch.com)

Horaires d'ouverture :  
du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 18h  
Vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30  
Samedi de 8h30 à 12h